



CONSEIL MUNICIPAL

du 25 juillet 2019

Relevé des décisions

Publié le 26 juillet 2019

1. Finances - Commande publique

1.1 Finances

- 1.1.1 Subvention de la Commune au CCAS
- 1.1.2 Subvention aux associations - Complément à la délibération du 11 juin 2019
- 1.1.3 Cession de la parcelle cadastrée ZS 656 - **RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1.4 Fixation d'un tarif de revente d'un ouvrage par le Point I
- 1.1.5 SIVU du Centre de secours - Subvention exceptionnelle

1.2 Commande publique

- 1.2.1 Aménagement de la rue de Penester - Marché de travaux - Attribution
- 1.2.2 Aménagement de la rue de la Lande - Marché de travaux - Attribution
- 1.2.3 PMU - Aménagements du carrefour des Quatre chemins de Kerabus et de la place de l'église à Locquenin - Marché de travaux - Attribution
- 1.2.4 Aménagement de la rue du 19 mars 1962 - Marché de travaux - Avenant n° 1

2. Urbanisme - Aménagement - Voirie

- 2.1 Intégration des voiries et réseaux du lotissement « l'Orée du Bois » au domaine public communal
- 2.2 Traversée de Kerallan - Convention d'entretien des ouvrages

3. Affaires générales

- 3.1 Contrat d'attractivité touristique - Approbation des projets proposés au Département
- 3.2 Présentation pour approbation du plan communal de sauvegarde

4. Personnel municipal

- 4.1 Revalorisation des heures travaillées les dimanches, jours fériés et de nuit

5. Affaires sociales

6. Culture - Patrimoine

- 6.1 Exposition organisée par la Fondation Hélène et Edouard Leclerc à Landerneau - Tarif

7. Enfance - Jeunesse et affaires scolaires

8. Environnement

9. Intercommunalité

- 9.1 Modification des statuts de Eau du Morbihan
- 9.2 CCBBO - *Ventilation du FCPI

10. Communications aux membres du Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des conseils, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Adrien LE FORMAL.

Présents : Monsieur Adrien LE FORMAL, Mme Marie-Christine LE QUER, M Loïc SEVELLEC, Mme Armande LEANNEC, M Franz FUCHS, Mme Sophie LE CHAT, M Michel BLANC, Mme Michelle LE BORGNE-BULEON, MM Patrice TILLIET et Gilbert CONQUEUR, Mme Catherine CORVEC, M Bernard GUYONVARCH, Mme Pascale HUD'HOMME, M Louis JUBIN, Mme Monique KERZERHO, M Claude LE BAIL, Mme Julie LE LEUCH, MM Alain MANCEL et Joseph THOMAS.

Absents :

Mesdames Maud COCHARD et Alexandra HEMONIC, Monsieur Jean-Joseph LE BORGNE et Mesdames Marie-Hélène LE BORGNE-JEGO et Aurélie PHILIPPE

Procurations :

Madame COCHARD donne pouvoir à Madame LE CHAT

Madame HEMONIC donne pouvoir à Monsieur MANCEL

Madame LE BORGNE-JEGO donne pouvoir à Madame KERZERHO

Madame PHILIPPE donne pouvoir à Madame CORVEC

Secrétaire de séance :

Madame Pascale HUD'HOMME

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2019-07-1.1.1 - Subventions versée au CCAS

Comme chaque année, une participation du budget principal à celui du CCAS a été inscrite dans les documents budgétaires à hauteur de 51 000 euros.

Comme il en avait été convenu, le CCAS prendra à sa charge la participation de la Commune à la location d'un local pour les Restos du cœur à Riantec.

Le montant de la participation 2019 n'ayant été transmis qu'après l'adoption des budgets de la Commune et du CCAS, il est proposé d'augmenter la participation du budget principal de la Commune à celui du CCAS de 51 à 54 000 euros.

Par ailleurs, à l'occasion du comice agricole, la vente de repas a généré une recette de 1 200,00 € sous forme de dons au CCAS. La prestation de fourniture des repas ayant été prise en charge par la Commune, ce montant sera déduit du versement évoqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du versement du budget principal de la Commune au budget du CCAS à 52 800,00 € pour l'année 2019.

2019-07-1.1.2 - Subventions versées aux associations - Complément à la délibération du 11 juin 2019

Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal a approuvé le versement de subventions au monde associatif. A cette occasion, il avait été remarqué l'absence de demande de la part de la FNACA.

Celle-ci a été formalisée le 20 juin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de renouveler le versement d'une subvention de fonctionnement à la FNACA d'un montant de 300,00 euros, comme en 2018, dans les mêmes conditions que les autres subventions accordées par délibération du 11 juin 2019.

2019-07-1.1.4 - Revente d'un ouvrage au Point i - Tarif

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs milieux naturels. Ces sites font l'objet d'un document d'objectifs établi en concertation avec les différents acteurs du territoire qui définit les mesures nécessaires à la préservation des milieux.

L'un de ces sites concerne la rade de Lorient et s'étend sur la Petite mer de Gâvres.

La sensibilisation à la protection de ces espaces naturels sensibles et à la préservation de leurs ressources faunistiques et floristiques compte parmi les actions entamées par Lorient Agglomération au titre d'opérateur local Natura 2000. Dans ce cadre, elle assure l'édition d'un guide « Les oiseaux d'eau du Pays de Lorient » qui recense toutes les espèces nicheuses de la rade afin de sensibiliser le grand-public à leur observation et à leur protection.

Le prix d'acquisition et de revente de cet ouvrage est fixé à 3,00 €

Etant donné que le territoire de la Commune est concerné par ces enjeux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte unanimement l'acquisition d'exemplaires de cet ouvrage pour qu'ils puissent être revendus au Point i au prix unitaire de 3,00 €.

2019-07-1.1.5 - Versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement pour le SIVU du centre de secours - Décision modificative n° 2

Depuis environ deux ans, le SIVU du Centre de secours prépare la réalisation de travaux de mise aux normes, directement liés à la sécurité des sapeurs-pompiers.

Le coût de ces travaux s'élève à 42 804,00 € HT. Le plan de financement prévisionnel reposait sur une subvention du Département, notifiée le 12 avril, d'un montant de 12 841 euros, une part d'autofinancement de 17 122,00 € et une participation de la DETR de 12 841 euros.

Or, par courrier du 29 mai, la Préfecture informait le SIVU que la demande n'avait pas été retenue.

Après en avoir délibéré le 11 juillet dernier, le Conseil syndical propose à l'unanimité de répartir l'équivalent de ce montant entre les quatre membres prorata de leur population pour que ces travaux puissent être rapidement engagés.

Le montant nécessaire serait ainsi réparti :

➤ Plouhinec	5 435 habitants	6 531,00 €
➤ Merlevenez	3 278 habitants	3 940,00 €
➤ Sainte-Hélène	1 285 habitants	1 544,00 €
➤ Lorient agglomération (Gâvres)	688 habitants	827,00 €

Il est toutefois nécessaire que leur assemblée délibérante se prononce, chacune dans les mêmes termes, pour permettre l'engagement des travaux.

Le versement de cette subvention d'équipement devra se traduire dans une décision modificative n° 2 qui se déclinera ainsi :

Chapitre/Article	Désignation	Budget primitif	DM 2
204/2041512	Bâtiments et installations	0,00 €	+ 6 531,00 €
21/2188	Autres immobilisations corporelles	203 080,00 €	- 6 531,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **accepte le versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 6 531 euros au SIVU du Centre de secours de Plouhinec pour le financement de travaux de mise aux normes relatifs à la sécurité des sapeurs-pompiers ;**
- **valide la décision modificative n° 2 du budget principal décrite ci-dessus, conséquence du versement de cette subvention d'équipement.**

2019-07-1.2.1 - Aménagement de la rue de la Lande – Marché de travaux Attribution

Le projet consiste en un aménagement urbain de la rue afin de mieux définir la répartition des espaces et de leurs usages et d'améliorer la sécurité de l'ensemble de ses usagers.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet Nicolas et associés qui a réalisé l'avant-projet puis rédigé les pièces du dossier de consultation des entreprises.

De manière classique, celui-ci a été publié dans la presse le 24 mai dernier et mis en ligne sur la plateforme de Médialex. La date limite de remise des offres a été fixée au 21 juin à 12h00.

Huit entreprises ont retiré un dossier. Il y a eu quatre dépôts électroniques dont un simple courrier de la société Colas précisant que sa charge de travail ne lui permettait pas de répondre.

Les trois offres ont été déposées, dans l'ordre, par les entreprises Pigeon Bretagne Sud, Eiffage et Eurovia.

L'ensemble des documents a ensuite été transmis au maître d'œuvre pour analyse des offres.

Estimation initiale des travaux : 159 240,00 € HT (base)
212 800,00 € HT (base + option)

Montant de l'offre proposée : 166 644,90 € HT (base)
195 204,90 € HT (base + option)

Suivant l'avis unanime de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 juillet dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **attribue le marché de travaux portant sur l'aménagement de la rue de la Lande à l'entreprise Pigeon Bretagne Sud, en retenant la solution de base, pour un montant de 166 644,90 € HT (soit 199 973,88 € TTC) ;**
- **autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en application de cette décision.**

2019-07-1.2.2 - Création de la rue de Penester - Marché de travaux - Attribution

Le projet porte sur la création des voiries et réseaux destinés à desservir les logements et locaux professionnels qui doivent être réalisés en entrée de Bourg. Selon le nom décidé par le Conseil municipal au mois de juin, il s'agit donc de créer la rue de Penester.

Ce chantier devrait débuter en septembre prochain.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet Nicolas et associés qui a réalisé l'avant-projet puis rédigé les pièces du dossier de consultation des entreprises.

Celui-ci a été publié dans la presse le 24 mai dernier et mis en ligne sur la plateforme de Médialex. La date limite de remise des offres a été fixée au 21 juin à 12h00.

Cinq dossiers ont été retirés sur la plateforme de Médialex et deux offres remises par les entreprises Pigeon Bretagne Sud et Eurovia, ainsi qu'un simple courrier de la société Colas précisant que sa charge de travail ne lui permettait pas de répondre.

L'ensemble des documents a ensuite été transmis au maître d'œuvre pour analyse des offres.

Estimation initiale des travaux : 127 307,50 € HT
Montant de l'offre proposée : 113 734,00 € HT

Suivant l'avis unanimement favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 juillet dernier, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue le marché de travaux portant sur l'aménagement de la rue de Penester à l'entreprise Pigeon Bretagne Sud pour un montant de 113 734,00 € HT (soit 136 480,80 € TTC) ;
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en application de cette décision.

2019-07-1.2.3 - Plan de mobilité urbaine - Aménagement de carrefour des Quatre chemins de Kerabus et de la place de l'église à Locquenin - Marché de travaux - Attribution

Le plan de mobilité urbain avait été engagé en 2009, notamment pour améliorer la liaison entre le Bourg et Le Magouër. Dans ce cadre, d'important travaux ont déjà été réalisés entre le port du Magouër et l'impasse du Gueldro Marrec.

L'aménagement du carrefour des Quatre chemins de Kerabus a déjà été évoqué en Commission avant la précédente réunion du Conseil municipal puisqu'il était nécessaire d'adapter la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Guillaume Sevin Paysage pour y intégrer ce projet. Il constitue le lot 1 du marché.

Il s'agit de créer un rond-point pour sécuriser le carrefour. L'ouvrage comportera également des voies de circulations distinctes pour les piétons et cyclistes ainsi que l'effacement des réseaux réalisés en juin et juillet.

Le lot 2 porte sur la requalification de la place de l'église de Locquenin qui a pour objet de créer une véritable aire de stationnement, une esplanade devant l'entrée de l'église et de reprendre l'ensemble des revêtements de la voirie depuis la dernière phase du précédent chantier jusqu'à la rue de l'Ecole ainsi qu'autour de l'église.

Le projet inclut également la création d'un giratoire franchissable en haut de l'impasse du Gueldro Marrec et une amorce de cheminement pour rejoindre le site de Mane Vechen.

Les travaux doivent commencer par le carrefour des Quatre chemins de Kerabus en septembre prochain pour une durée estimée à cinq mois avant de commencer l'aménagement de la place de l'église de Locquenin dès le mois de décembre.

L'appel public à la concurrence a été publié le 4 juin avec une limite de remise des offres fixée au 26 juin suivant.

Un groupement constitué des sociétés Eurovia et Atlantic Paysages a répondu pour les deux lots avec une offre pour la partie VRD et une pour la partie paysagère.

La société Le Pendu a répondu pour les deux lots uniquement sur la partie paysagère du projet.

Ces deux offres ont été remises pour analyse au maître d'œuvre.

Estimation initiale des travaux :

Les Quatre chemins de Kerabus :	392 050,00 € HT
Place de l'église à Locquenin :	625 485,85 € HT

Total : 1 017 535,85 € HT

Montant de l'offre proposée :

Les Quatre chemins de Kerabus :	299 368,40 € HT
Place de l'église à Locquenin :	780 981,70 € HT (base)
	730 166,10 € HT (variante)

Total :	1 080 350,10 € HT (base)
	1 029 534,50 € HT (variante)

Suivant l'avis favorable et unanime de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 juillet dernier, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue le marché de travaux portant sur l'aménagement du carrefour des Quatre chemins de Kerabus et de la place de l'église à Locquenin au groupement composé des entreprises Eurovia et Atlantic Paysage pour un montant global de 1 029 534,50 € HT (soit 1 235 441,40 € TTC) ;
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en application de cette décision.

2019-07-1.2.4 - Aménagement de la rue du 19 mars 1962 - Marché de travaux - Avenant n° 1

Les travaux d'aménagement de la rue du 19 mars 1962 étant achevés, il convient de prendre en considération les derniers ajustements effectués en matière de réalisation.

Tout d'abord, il s'agit de prendre en considération des modifications intervenues en cours de chantier dans le cadre des travaux de terrassement et de voirie (lot n° 1) :

Modification du trottoir au droit de la salle Kilkee	1 530,90 € HT
Création d'un passage piéton supplémentaire :	117,00 € HT
Modification de la sortie de la station-service de l'Intermarché	461,45 € HT
Modification de la signalisation verticale	108,00 € HT
Dépose et repose de fourreaux	503,00 € HT
Marquages supplémentaires	373,10 € HT

Soit un total de + 3 093,45 € HT en ce qui concerne le lot n° 1.

Concernant le lot n° 3 (stade de ville), il faut constater une différence en moins-value de 6 208,53 € HT.

Sur la totalité du marché, cela entraîne une diminution de 3 115,08 € HT du montant global du marché.

Montant initial du marché	234 118,68 € HT
Avenant n° 1	- 3 115,08 € HT
Nouveau montant du marché	231 003,60 € HT
Variation du montant du marché	- 1,33 %

Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 juillet dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de la rue du 19 mars 1962, d'un montant global de - 3 115,08 € HT détaillé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

URBANISME – AMENAGEMENT – VOIRIE

2019-07-2.1 - Transfert des voiries et réseaux du lotissement l'Orée du Bois dans le domaine public communal

Par délibération du 3 mars 2015 (n° 2.4), le Conseil municipal avait accepté le principe de l'acquisition des voies et réseaux du lotissement l'Orée du Bois, à l'exclusion des espaces verts.

Par la suite, l'association syndicale est revenue sur sa demande de transfert jusqu'à une nouvelle décision du 11 juin dernier favorable à cette transaction.

Compte tenu des difficultés rencontrées par ce projet depuis plusieurs années, il est proposé de délibérer à nouveau de manière à ce que le Conseil municipal réponde à la sollicitation reçue le 12 juin 2019 et non plus à celle du 4 décembre 2014 dont la légalité a été contestée.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- annule la délibération n° 2.4 du 3 mars 2015 portant sur l'acquisition des voiries du lotissement de l'Orée du Bois ;
- accepte de répondre favorablement à la demande de transfert dans le domaine communal desdites voies, adressée par le Président de l'association syndicale « Résidence l'Orée du Bois », reçue le 12 juin 2019 sous les conditions suivantes :
 - les espaces verts sont exclus du transfert, ceux-ci restant à la charge de l'association ;
 - le transfert ne pourra intervenir qu'après vérification du bon état des réseaux suivants : électricité basse tension, éclairage public, eaux pluviales, eaux usées, ainsi que des revêtements ;
 - si des travaux de réfection de ces réseaux et revêtements sont nécessaires, ils seront réalisés à l'initiative et à la charge de l'association ;
- rappelle que le transfert se fera à titre gratuit à l'entière charge de l'association.

2019-07-2.2 - Sécurisation de la traversée de Kerallan - Convention pour l'entretien des ouvrages

Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Kerallan devraient débuter après cet été, mais compte tenu du montant estimé des

travaux, le marché sera attribué, après analyse des offres, sans qu'il soit nécessaire d'en saisir la Commission d'appel d'offres et le Conseil municipal.

Le projet consiste en l'aménagement d'un cheminement piéton, l'aménagement de deux arrêts de cars et la création d'un tourne à gauche.

Une grande partie des travaux sera prise en charge par la Région et le Département et ce dernier demande que l'entretien des équipements connexes à la voirie soit, comme en zone urbaine, pris en charge par la Commune.

Le projet de convention, ci-joint, précise les ouvrages à entretenir et les conditions de leur entretien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention dont le projet est joint ci-après.

Convention pour l'entretien des ouvrages

Entre

Le département du Morbihan ayant son siège en l'hôtel du département , 2 rue de Saint Tropez CS 82400-56009 VANNES CEDEX, identifié sous le numéro SIREN 225 600 014;
représenté par son Président, habilité à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du
Ci-après dénommé "le département" d'une part;

Et

la commune de Plouhinec ayant son siège 1 rue du Général de Gaulle 56680 ,immatriculée sous le n° SIREN 215 601 691
représentée par son maire en exercice dûment habilité aux présentes en vertu d'une délibération en date du
Ci- après dénommée,"la commune" d'autre part;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu le règlement départemental de voirie approuvé le 16 septembre 2016 ;

Vu les travaux d'aménagement d'un tourne à gauche, de deux traverses piétonnes et de deux arrêts de car réalisés sur le domaine public de la RD 9 du PR 12+800 au PR 13+800, situés **hors agglomération**, sur la commune de PLOUHINEC au lieu-dit Kerallan ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

- ARTICLE 1 : entretien des ouvrages.

La commune de Plouhinec s'engage à entretenir les ouvrages autorisés par la présente convention.

Elle devra en particulier assurer l'entretien de manière à garantir la pérennité du domaine public et la sécurité des usagers.

Cela concerne notamment :

- les réseaux d'écoulement des eaux pluviales et les dispositifs grilles/avaloirs,
- les bordures et surfaces de trottoirs,
- les bordures et surfaces d'ilots sur chaussée,
- la signalisation verticale afférente à l'aménagement,
- la signalisation horizontale du tourne à gauche, des îlots, des passages piétons, des arrêts de car en création et le renouvellement notamment en cas de travaux sur chaussée ou le renouvellement de la couche de roulement par le Département,
- l'entretien des trottoirs et dépendances (fauchage, débroussaillage) au droit de l'aménagement.

Lors de l'entretien la commune de Plouhinec devra mettre en oeuvre la signalisation temporaire de chantier réglementaire.

la commune de Plouhinec est également tenue de mettre en place la signalisation adéquate en cas de danger pouvant présenter un risque pour la sécurité des usagers du domaine public routier.

- ARTICLE 2 : durée .

la commune de Plouhinec assurera l'entretien visé à l'article ci-dessus pendant une durée de **trente ans** à compter de la date de signature de la présente convention.

Passé ce délai, la convention fera l'objet d'un renouvellement exprès par les parties.

Les parties pourront décider de ne pas reconduire la présente convention à l'expiration du délai de 30 ans. Cette décision devra être notifiée à l'autre partie au moins 3 mois avant la date d'expiration des dits délais (date anniversaire de signature).

- ARTICLE 3 : responsabilités.

Les parties peuvent être tenues responsables par la juridiction compétente de tout type de dommages pouvant intervenir du fait d'un manquement aux obligations qui leurs incombent en vertu de la présente convention.

A ce titre, chaque partie déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité.

- ARTICLE 4 : résiliation de la convention.

Le département pourra procéder à la résiliation de la présente convention à tout moment pour un motif d'intérêt général sans que l'autre partie à la présente ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Cette décision sera notifiée à l'autre partie avec un préavis d'un mois.

À Plouhinec, le
LE MAIRE,

À Vannes, le
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
*Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
Le directeur des routes et de l'aménagement,*

Adrien LE FORMAL

Xavier DOMANIECKI

Informatique et liberté : Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion du domaine public routier départemental. Ce traitement s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- le code général des collectivités territoriales, le code de la voirie routière, le code de la route, le code des relations entre le public et l'administration, le code général des impôts, le livre des procédures fiscales et le règlement départemental de voirie.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les métropoles et tous les EPCI ayant une compétence dans le domaine de la voirie

- les services de la Direction Générale des Finances publiques.

Vos données permettent également l'exercice des recours et leur gestion ainsi que l'établissement de statistiques et d'études techniques routières.

Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande ainsi qu'aux mandants et à la collectivité du lieu d'occupation du domaine public routier. Les décisions portant arrêté de circulation soit permanent soit temporaire sont transmises aux services de police et de gendarmerie, aux services de secours tels que pompiers, SAMU.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément à la loi *informatique et libertés* du 6 janvier 1978, modifiée, et au *règlement général sur la protection des données*, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : secrétariat général, 2 rue de St Tropez CS 82400 - 56009 Vannes cedex ou cil56@morbihan.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés : 3, place Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris cedex ou sur www.cnil.fr

AFFAIRES GENERALES

2019-07-3.1 - Contrat d'attractivité touristique Approbation des projets proposés au Conseil départemental

Par courrier en date du 11 mars 2017, la commune de Plouhinec a souhaité s'inscrire dans le cadre de la démarche de contrat d'attractivité touristique mise en œuvre par le Département.

Il s'agit d'une démarche transversale de développement d'un territoire avec une vision tourisme. Il vise à réunir l'ensemble des acteurs publics et privés pour mener à bien des actions d'aménagement, de mise en valeur et de communication ayant pour but de dynamiser l'offre touristique. Avec une enveloppe maximum de 3 millions d'euros d'investissement durant la durée du contrat, le Département assure, en contrepartie un taux de subvention de 30 % de ce montant.

Il se traduit par :

- la réalisation d'un diagnostic préalable ;
- la formalisation d'une stratégie de développement touristique pour le territoire ;
- la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel ;
- des engagements réciproques pour les différentes parties dans un programme d'investissements et ce pour une durée de quatre ans ;
- un soutien du département en vue de contribuer au financement des investissements préconisés et nécessaires à l'attractivité du territoire concerné.

Le contrat d'attractivité touristique vise à définir une stratégie et un plan d'actions pluriannuel en lien avec les acteurs locaux afin de :

- répondre à des enjeux de valorisation du patrimoine naturel et architectural avec une prise en considération des situations propres du territoire, de ses points forts et de ses faiblesses ;
- réaliser des actions concrètes et des opérations d'aménagements favorisant un accueil de qualité et le développement d'une offre diversifiée ;
- faire du territoire de la commune un lieu agréable à vivre et à visiter : attirer de nouveaux touristes voire de nouveaux habitants ;
- dynamiser l'économie locale (commerces, restauration, hébergements, ...).

Ce contrat a une durée de quatre ans. Les investissements pris en compte portent sur la période 2019-2022.

Un diagnostic approfondi du territoire a été réalisé en 2018 par l'Agence de Développement du Tourisme du Morbihan. Il a mis en lumière un certain nombre d'atouts, dont un patrimoine naturel exceptionnel au bord de la ria d'Etel et un littoral préservé au cœur du Grand Site des Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon. Cependant, des faiblesses ont également été relevées : une entrée de ville peu attrayante, un manque de cheminements doux entre les

pôles de la Commune et une offre insuffisante de services et équipements touristiques.

Le projet de développement touristique de la Commune a retenu quatre axes stratégiques. Le montant total d'investissement prévisionnel sur la période 2019 - 2022 s'établit à 3 340 000 € H.T.

- Axe 1 : requalification des espaces publics et naturels
- Axe 2 : aménagements en faveur de la mobilité douce
- Axe 3 : amélioration de l'accueil et de l'expérience touristiques
- Axe 4 : développement de l'offre touristique et culturelle

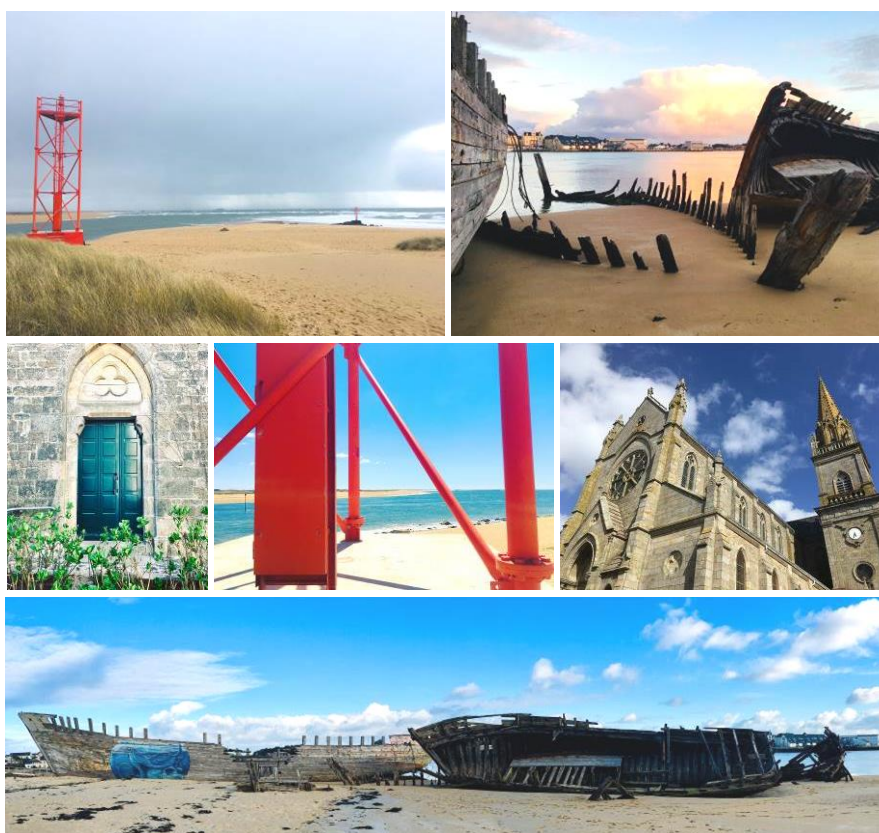
Les détails figurant dans le projet de contrat joint ci-après, ainsi que dans les fiches action également jointes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'unanimité, à signer ledit contrat.



Contrat d'attractivité touristique

PLOUHINEC

2019-2022



© CD56

ENTRE

Le département du Morbihan, domicilié à l'hôtel du Département, 2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex, représenté par M. François GOULARD, Président du conseil départemental, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération de l'assemblée départementale en date du 27 septembre 2019,

Ci-après dénommé *le « département »*

ET

La commune de Plouhinec, domiciliée 1 rue du Général de Gaulle - 56680 Plouhinec, représentée par M. Adrien Le FORMAL, Maire, spécialement habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 25 juillet 2019,

Ci-après dénommée la *« commune »*

Préambule

Par courrier en date du 11 mars 2017, la commune de Plouhinec a souhaité s'inscrire dans le cadre de la démarche de contrat d'attractivité touristique mise en œuvre par le département du Morbihan.

Le contrat d'attractivité touristique est une démarche transversale de développement d'un territoire avec une vision tourisme. Il vise à réunir l'ensemble des acteurs publics et privés pour mener à bien des actions d'aménagement, de mise en valeur et de communication ayant pour but de dynamiser l'offre touristique.

Il se traduit par :

- la réalisation d'un diagnostic préalable,
- la formalisation d'une stratégie de développement touristique pour le territoire,
- la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel,
- des engagements réciproques pour les différentes parties dans un programme d'investissements et ce pour une durée de quatre ans,
- un soutien du département en vue de contribuer au financement des investissements préconisés et nécessaires à l'attractivité du territoire concerné.

Article 1 - Objet du contrat

Le contrat d'attractivité touristique vise à définir une stratégie et un plan d'actions pluriannuel en lien avec les acteurs locaux afin de :

- répondre à des enjeux de valorisation du patrimoine naturel et architectural avec une prise en considération des situations propres du territoire, de ses points forts et de ses faiblesses,
- réaliser des actions concrètes et des opérations d'aménagements favorisant un accueil de qualité et le développement d'une offre diversifiée,
- faire du territoire de la commune un lieu agréable à vivre et à visiter : attirer de nouveaux touristes voire de nouveaux habitants,
- dynamiser l'économie locale (commerces, restauration, hébergements, ...).

Article 2 - Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée de quatre ans. Les investissements pris en compte dans le cadre du contrat porteront sur la période 2019-2022.

Article 3 - Diagnostic touristique réalisé à l'échelle du territoire

La commune de Plouhinec a procédé à un diagnostic approfondi de son territoire (étude réalisée en 2018 par l'Agence de Développement du Tourisme du Morbihan). Il a mis en lumière un certain nombre d'atouts, dont un patrimoine naturel exceptionnel au bord de la ria d'Etel, et un littoral préservé au cœur du Grand Site des Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon. Cependant, des faiblesses ont également été relevées : une entrée de ville peu attrayante, un manque de cheminements doux entre les pôles de la commune, et une offre insuffisante de services et équipements touristiques.

Article 4 - Objectifs stratégiques fixés dans le cadre du contrat d'attractivité touristique

Le projet de développement touristique de la commune de Plouhinec a retenu quatre axes stratégiques. Le montant total d'investissement prévisionnel durant la période 2019 - 2022 s'établit à 3 340 000 € H.T.

- Axe 1 : Requalification des espaces publics et naturels
- Axe 2 : Aménagements en faveur de la mobilité douce
- Axe 3 : Amélioration de l'accueil et de l'expérience touristiques
- Axe 4 : Développement de l'offre touristique et culturelle

Axe 1 : Requalification des espaces publics et naturels :

- Action 1.1 : requalification des espaces publics de l'entrée de ville (axe Passage-Neuf / Kerpotence)
- Action 1.2 : aménagement de la place de l'église de Locquenin
- Action 1.3 : aménagement d'un parc paysager au sud du bourg
- Action 1.4 : aménagement d'un point de vue paysager dans l'anse du Nohic

Axe 2 : Aménagements en faveur de la mobilité douce :

- Action 2.1 : aménagement de cheminements doux sur les axes Kerpotence / bourg / plages / Magouër
- Action 2.2 : création d'un sentier d'interprétation nature PMR de l'église de Locquenin vers le site archéologique de Mane Vechen

Axe 3 : Amélioration de l'accueil et de l'expérience touristiques :

- Action 3.1 : réhabilitation du point i par l'acquisition d'un bâtiment et aménagement de la place du Puits
- Action 3.2 : réalisation d'une signalétique locale et touristique
- Action 3.3 : aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars dans le bourg près du parc paysager
- Action 3.4 : étude d'opportunité pour la création d'un hébergement communal

Axe 4 : Développement de l'offre touristique et culturelle :

- Action 4.1 : création d'un parcours ludique et pédagogique autour des ressources identitaires du territoire
- Action 4.2 : création d'un service de location de vélos à assistance électrique
- Action 4.3 : étude d'opportunité pour l'aménagement d'un espace culturel

Article 5 – Programme d’actions pluriannuel et financements mobilisables

Pour la commune de Plouhinec, le programme se décline comme suit :

N° Action	Programme d’actions 2019-2022	Montant HT
1.1 (*)	Requalification des espaces publics de l’entrée de ville (axe Passage-Neuf / Kerpotence)	1 000 000 €
1.2	Aménagement de la place de l’église de Locquenin	550 000 €
1.3	Aménagement d’un parc paysager au sud du bourg	100 000 €
1.4	Aménagement d’un point de vue paysager dans l’anse du Nohic	25 000 €
2.1 (*)	Aménagement de cheminements doux sur les axes Kerpotence / bourg / plages / Magouër	800 000 €
2.2	Création d’un sentier d’interprétation nature PMR de l’église de Locquénin vers le site archéologique de Mané Véchen	100 000 €
3.1 (*)	Réhabilitation du point i par l’acquisition d’un bâtiment et aménagement de la place du Puits	430 000 €
3.2	Réalisation d’une signalétique locale et touristique	100 000 €
3.3	Aménagement d’une aire d’accueil de camping-cars dans le bourg près du parc paysager	125 000 €
3.4	Etude d’opportunité pour la création d’un hébergement communal	10 000 €
4.1	Création d’un parcours ludique et pédagogique autour des ressources identitaires du territoire	40 000 €
4.2	Création d’un service de location de vélos à assistance électrique	40 000 €
4.3	Etude d’opportunité pour l’aménagement d’un espace culturel	20 000 €
TOTAL HT		3 340 000 €

(*) : assiette subventionnable plafonnée à :

Action 1.1 : 850 000 €

Action 2.1 : 650 000 €

Action 3.1 : 390 000 €

5.1 Base subventionnable et taux d'intervention

La base subventionnable est plafonnée à 3 M€ HT pour quatre ans.

La contribution départementale est assise sur le taux de solidarité départementale de la collectivité à la date de signature du contrat auquel est apportée une bonification de dix points.

La commune de Plouhinec bénéficiera sur cette base d'un taux d'intervention de 30 % pendant quatre ans (2019 à 2022). Le montant total de la subvention départementale s'élève ainsi à :

$$3\,000\,000\text{ €} \times 30\% = 900\,000\text{ €}.$$

5.2 Absence de recours au programme de solidarité territoriale

Compte tenu de la double bonification apportée sur le plafond de la dépense subventionnable et le taux d'intervention, le programme de solidarité territoriale (PST) ne pourra pas être sollicité par la commune pendant toute la durée du contrat.

Article 6 – Modalités de versement de l'aide départementale

La subvention sera versée après fourniture des documents attestant de la réalisation effective des opérations. En fonction de l'avancement des investissements, la commune ne pourra pas solliciter plus de quatre versements par an.

Article 7 – Suivi et évaluation du contrat

La commune est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat, en lien avec le département.

7.1 Suivi du contrat

La commune s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation des actions et à les communiquer au département.

Afin de permettre une évaluation partenariale, les actions mises en œuvre devront faire l'objet de comités de suivi semestriels en présence des représentants du département.

7.2 Indicateurs de résultats

Les effets positifs du contrat d'attractivité doivent pouvoir être mesurés au lancement, pendant et à l'issue de la période contractuelle. Des critères d'évaluation ont été arrêtés en concertation avec la commune.

Ils associent des données quantitatives générales, à produire par la commune, sur l'évolution :

- de la fréquentation des différents sites et lieux touristiques de la commune par les habitants et les touristes,
- du nombre de demandes au bureau d'information touristique,
- de la fréquentation des itinéraires doux...

ainsi que des données qualitatives par le biais d'enquêtes de satisfaction auprès des touristes et/ou usagers, des photos « avant / après ».

D'autres indicateurs portant sur l'avancée globale du contrat pourront être arrêtés conjointement par les parties.

7.3 Évaluation du contrat à mi-parcours – clause de revoyure

Afin de pouvoir procéder aux ajustements qui s'avèreraient nécessaires, la commune remettra au département un bilan opérationnel et financier de l'exécution du contrat à l'issue de deux années de mise en œuvre.

Les évolutions nécessaires ou souhaitables, préalablement discutées avec le département, seront soumises à l'approbation de la commission permanente du département et feront, le cas échéant, l'objet d'un avenant à la présente convention.

7.4 Évaluation finale du contrat

Au terme du contrat, une évaluation finale sera conduite par le département et la commune.

Article 8 – Modification du contrat

Toute modification du contenu de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant. Toutefois, les signataires conviennent de placer hors champ de la procédure d'avenant les annexes qui pourront être mises à jour par simple échange de courrier dès lors que l'économie générale du contrat n'est pas bouleversée.

Article 9 - Élection de domicile

Les signataires élisent domicile aux adresses indiquées en tête des présentes. Toute notification à effectuer du présent contrat est faite par écrit aux adresses susvisées.

Article 10 - Annexes

Présentation détaillée des fiches-actions et échéancier prévisionnel.

Fait à Vannes, le 2019

En deux exemplaires originaux.

Pour la commune de Plouhinec

Le Maire

Adrien LE FORMAL

Pour le département du Morbihan

Le Président du conseil départemental

François GOULARD

Annexes

Présentation des fiches actions

THEME 1 : Requalification des espaces publics et naturels

Action 1.1.	Requalification des espaces publics de l'entrée de ville (axe Passage-Neuf / Kerpotence)
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	Reliant Belz à Plouhinec, le Pont-Lorois constitue un axe d'accès majeur entre les Pays d'Auray et de Lorient et un attrait touristique certain. Entièrement rénové par le Département en 2018, il offre un panorama de 360° sur la ria d'Etel qu'il surplombe. Toutefois, une nette rupture paysagère intervient à l'arrivée au lieu-dit du Passage Neuf, situé juste après le Pont-Lorois. En effet, le Passage Neuf présente un caractère très minéral, tranchant avec le cadre naturel de la rivière, et des aménagements de voirie réduits au strict nécessaire. De plus, il se présente davantage comme un axe routier traversant, que comme la principale porte d'entrée de Plouhinec qu'il constitue. Ce sentiment est renforcé par la distance de plusieurs kilomètres séparant la ria et le bourg, soit les 2 pôles urbains de la commune, qui se présente davantage comme une succession de hameaux que comme une entité urbaine unifiée. Le Passage Neuf possède donc le potentiel, encore insuffisamment exploité, d'offrir une bonne première image de la ville auprès des visiteurs, ainsi qu'un cadre de vie agréable pour ses habitants. Sa localisation stratégique présente également une opportunité pour le développement des commerces et services qui y sont situés (restaurants, boulangerie, pharmacie...). D'autre part, le Passage Neuf constitue un point de départ pour les randonneurs souhaitant emprunter le sentier côtier permettant de longer la ria de manière quasi continue, entre la barre d'Etel au sud, et l'Etang de Béringue à l'extrémité nord de Plouhinec. La commune souhaite donc faire de la requalification du Passage Neuf une priorité en matière d'aménagement et ainsi contribuer au rayonnement de la ville de Plouhinec.
OBJECTIFS	▪ Améliorer la qualité paysagère de l'entrée de ville, notamment grâce à l'introduction de végétal, dans la continuité de la requalification des entrées du bourg préalablement engagée (rue du Driasker et rue du 19 mars 1962) ; ▪ Caractériser le Passage Neuf comme une véritable entrée de ville accueillante en lieu et place de l'image d'axe traversant qu'il tient aujourd'hui ; ▪ Favoriser la mobilité douce par l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable dans le cadre du maillage de la commune en cheminements doux (fiche 2.1.) ; ▪ Faciliter le stationnement des habitants en matérialisant des places de parking le long des habitations de la rue du Pont-Lorois ; ▪ Encourager le développement économique de l'axe, en incitant : au passage de la clientèle dans les commerces et services existants ; et à l'implantation de nouveaux établissements.
RESULTATS ATTENDUS	▪ Prolonger l'effet saisissant de la traversée du Pont-Lorois qui offre une vue panoramique sur la ria ; ▪ Transmettre aux vacanciers et visiteurs une première impression favorable de la commune, les incitant à venir et revenir explorer Plouhinec ; ▪ Faire des Plouhinécois des vecteurs de promotion de leur territoire embelli.

DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Mission d'accompagnement du CAUE : - Aide à la décision auprès des élus par la définition des enjeux de la réhabilitation de l'entrée de ville, la proposition de scénarii d'aménagements et la précision du coût prévisionnel des travaux. ▪ Mission de maîtrise d'œuvre : - Définition des types d'aménagements paysagers et de voirie sur la base des préconisations du CAUE. ▪ Travaux : - Traitement prioritaire au niveau de la sortie immédiate du Pont-Lorois pour une meilleure intégration du caractère minéral du paysage ; - Réaménagements de voirie (diminution de la largeur de l'axe routier dans la mesure du possible afin d'optimiser l'ensemble des aménagements, diminution de la vitesse, création de trottoirs, ...) ; - Aménagement de cheminements doux, notamment d'une piste cyclable au nord de l'axe (en direction du bourg) le long de la rue du Pont-Lorois en direction du rond-point de Kerpotence, afin de connecter le cheminement doux de l'axe Kerpotence / bourg ; - Aménagements de stationnements le long des habitations et des commerces ; - Aménagements paysagers.
------------------------------------	--

LOCALISATION	 Source : Géoportail
----------------------------	---

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (assistée d'un maître d'œuvre et appuyée par le CAUE)
PARTENARIATS	Département, CAUE du Morbihan

COUTS PREVISIONNELS HT	▪ Travaux d'aménagement -----	760 000 €
	▪ Effacement des réseaux -----	150 000 €
	▪ Mission de maîtrise d'œuvre -----	90 000 €
	TOTAL	1 000 000 € HT

INDICATEURS DE RESULTATS	▪ Appréciation des habitants et vacanciers sur la qualité des aménagements (embellissements paysagers, facilitation du stationnement et de la circulation, perception du Passage-Neuf comme de la véritable entrée de la commune et non plus comme un axe routier de passage, ...) ; ▪ Evolution de la fréquentation des commerces (estimations des commerçants) ; ▪ Développement de la fréquentation piétonne et cycliste de l'axe ; ▪ Photos avant / après.
-------------------------------------	---

CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Mission d’accompagnement du CAUE																
Consultation maîtrise d’œuvre																
Effacement des réseaux																
Travaux																

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant HT		Financements	Montant	Taux (%)
▪ Effacement des réseaux	150 000 €		▪ Conseil Départemental (30% plafonné à 850 000 € HT)	255 000 €	25,5%
▪ Travaux d'aménagement	760 000 €		▪ Autofinancement	745 000 €	74,5%
▪ Mission de maîtrise d'œuvre	90 000 €		Plouhinec		
TOTAL HT	1 000 000 €		TOTAL	1 000 000 €	100%
TTC	1 200 000 €				

THEME 1 : Requalification des espaces publics et naturels

Action 1.2.	Aménagement de la place de l'église de Locquenin
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	Le village de Locquenin, avec le Magouër, Kervarlay et le Vieux Passage, fait partie du deuxième pôle urbanisé de la commune, situé le long de la ria. Distant du bourg d'environ 4 kilomètres, sa concentration d'habitants lui permet de bénéficier d'une école, ainsi que de commerces et services. Locquenin, qui constitue un point de passage incontournable pour rejoindre la barre d'Etel, est avant tout tourné vers la ria. Les petits ports pittoresques voisins du Magouër et du Vieux Passage, aux aménagements de voirie récents, constituent ainsi des lieux de vie et de rencontre des habitants et vacanciers. Le village dispose également d'un riche patrimoine, dont l'élément le plus emblématique est le site archéologique de la villa romaine de Mane Vechen, récemment restauré par la DRAC, et surplombant la ria face à la commune d'Etel et l'île du Nohic, dont la maison de gardien a été rénovée en 2018 en partenariat avec la Fondation du patrimoine et le Conservatoire du littoral. Par ailleurs, l'église Saint-Guénin, qui fut à l'origine une chapelle romane, occupe une place centrale au cœur du village. Cet édifice du patrimoine architectural religieux plouhinécois, pourrait être davantage mis en valeur par un meilleur traitement paysager de la place attenante qui présente un revêtement exclusivement minéral et passablement dégradé. D'autre part, la place de l'église ne permet pas, en l'état actuel, un stationnement organisé et optimisé des véhicules. Les rues voisines se retrouvent également régulièrement engorgées à certaines périodes, particulièrement aux heures d'entrée et de sortie d'école. De plus, le carrefour en contrebas de cette place, est particulièrement dangereux, notamment lors des pics de circulation en période estivale. La commune attachera donc une importance toute particulière à l'aménagement de la place de l'église de Locquenin.
OBJECTIFS	▪ Valoriser et préserver le patrimoine de Plouhinec qui fait sa richesse ; ▪ Sécuriser et fluidifier la circulation, dans un village qui vit à l'année et se retrouve particulièrement fréquenté en saison touristique ; ▪ Hiérarchiser et augmenter l'offre de stationnement, en matérialisant également des places de parking PMR ; ▪ Favoriser la mobilité douce, en aménageant des espaces piétons et cyclistes sur le tracé du réseau de cheminements doux prévus au CAT (fiche 2.1.) ; ▪ Garder une cohérence urbanistique et paysagère, en réalisant les aménagements dans la continuité de ceux engagés ces dernières années depuis le port et l'anse du Magouër voisins ; ▪ Offrir un point de départ au projet de sentier d'interprétation nature adapté aux PMR, qui rejoindra le sentier côtier longeant une très grande partie de la rivière, et permettra d'accéder directement au site de Mane Vechen (fiche 2.2.).

RESULTATS ATTENDUS	▪ Redonner au parvis de l'église embelli et réaménagé sa place centrale dans le cœur du village ; ▪ Créer un espace de rencontre apaisé et propice à la promenade ; ▪ Donner aux habitants et aux vacanciers l'envie de découvrir ou redécouvrir leur patrimoine.
DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Mission de maîtrise d'œuvre : - Définition des types d'aménagements qualitatifs et quantitatifs de la place, en cohérence avec les contraintes architecturales et de circulation, et en lien avec le projet de sentier d'interprétation nature PMR dont la place constituera le point de départ. ▪ Travaux de réaménagement de la place de l'église : - Aménagement de places de parking matérialisées et de stationnement complémentaire place de l'église ; - Aménagements de voirie (dont rond-point) ; - Aménagements paysagers et d'agrément ; - Aménagement de cheminements doux piétons et cyclistes, dont le projet de sentier d'interprétation nature PMR en sera le prolongement.
LOCALISATION	 Source : Guillaume Sevin Paysages
MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (assistée d'un maître d'œuvre)
PARTENARIATS	Département

COUTS PREVISIONNELS HT	▪ Travaux d'aménagement -----	505 000 €
	▪ Mission de maîtrise d'œuvre -----	45 000 €
	TOTAL	550 000 € HT

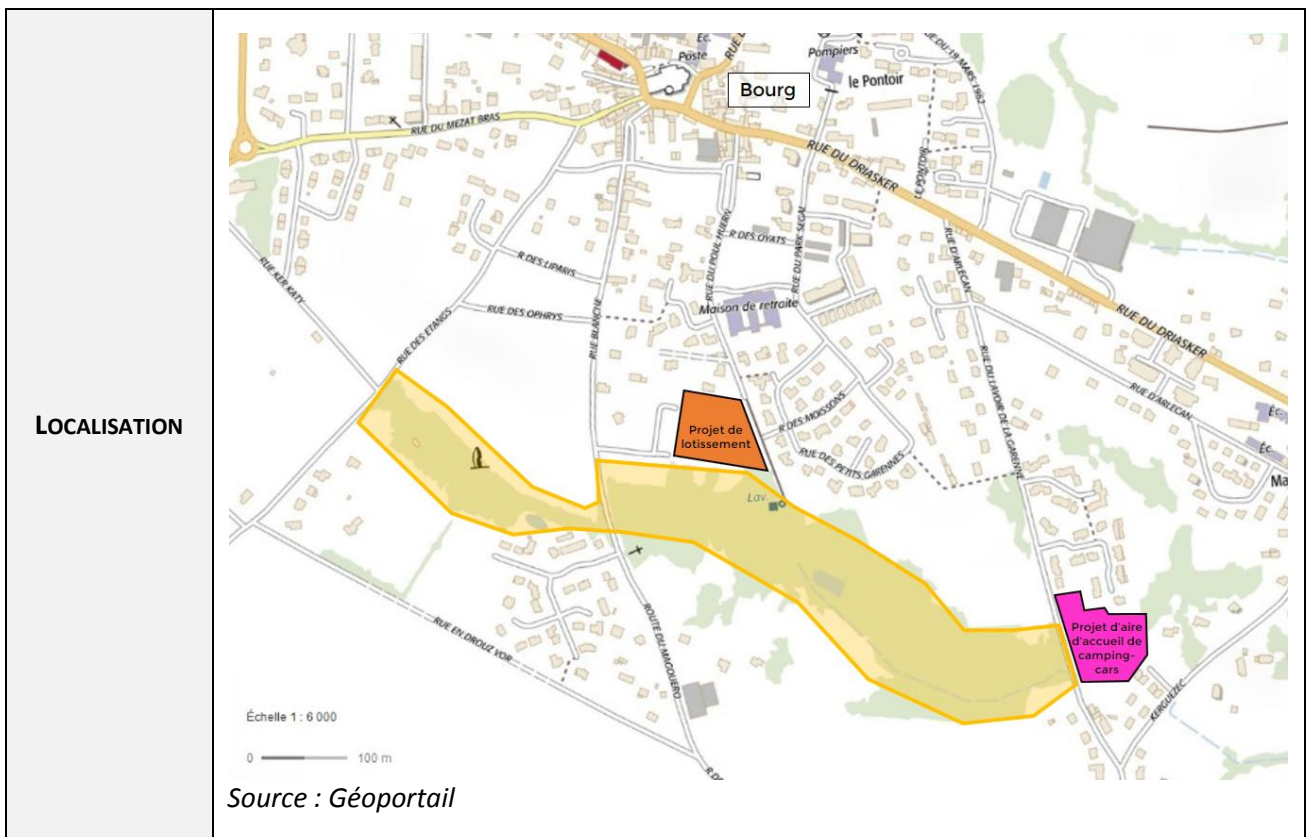
INDICATEURS DE RESULTATS	▪ Evolution du taux de fréquentation piétonne et cycliste de la place et des cheminements attenants ; ▪ Hausse de la fréquentation du site de Mane Vechen ; ▪ Appréciation des habitants sur les aménagements en termes de qualité paysagère et de sécurisation des déplacements ; ▪ Evolution du taux d'accidentogénéité du carrefour ; ▪ Photos de la place avant / après.
-------------------------------------	--

CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Fouilles préventives DRAC																
Consultation maîtrise d'œuvre																
Travaux																

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	Taux (%)
▪ Travaux d'aménagement	505 000 €	▪ Conseil Départemental	165 000 €	30%
▪ Mission de maîtrise d'œuvre	45 000 €	▪ Autofinancement Plouhinec	385 000 €	70%
TOTAL HT	550 000 €	TOTAL	550 000 €	100%
TTC	660 000 €			

THEME 1 : Requalification des espaces publics et naturels

Action 1.3.	Aménagement d'un parc paysager au sud du bourg
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	La Commune de Plouhinec est composée de deux pôles urbains majeurs, que sont le bourg et les villages de la ria. Le bourg constitue le cœur historique de la commune ; il y concentre un patrimoine d'importance (dont l'église Notre-Dame-de-Grâce), les services publics (notamment la Mairie, la médiathèque et le point i, lieu d'informations touristiques), ainsi que la majorité des services et commerces de la Ville (restauration, commerces de proximité, et supermarché situé aux portes du bourg). Situé au carrefour des routes menant à Gâvres, Riantec, Locmiquélic, Port-Louis, Merlevenez, Sainte-Hélène, ainsi qu'aux plages plouhinecoises, le bourg continue aujourd'hui à se développer. La présence des deux écoles d'Arlecan et de Sainte-Anne (l'une publique et l'autre privée), et l'implantation de lotissements déjà existants ou en projet, en témoignent. Un certain nombre d'hébergements touristiques privés (gîtes, chambres d'hôtes...) se situent également en cœur de bourg ; par ailleurs, un projet d'aménagement d'aire de camping-cars verra le jour à l'horizon 2020 au sud de ce dernier (fiche action 3.3.). Le bourg, s'il présente un caractère majoritairement minéral en raison de la concentration de son bâti, bénéficie d'une réintroduction progressive du végétal, notamment grâce aux aménagements paysagers récemment réalisés au niveau de la rue du Driasker et de la rue du 19 mars 1962. D'autre part, la présence d'une zone naturelle en sud immédiat de celui-ci, le long d'un ruisseau et en bordure immédiate des chemins d'accès au centre-bourg et d'habitations, présente une opportunité de renforcement des espaces verts du bourg. La Commune souhaite réaliser dans cet espace naturel des aménagements légers, afin d'y créer un parc paysager et de promenade pour les locaux et les vacanciers hébergés à proximité.
OBJECTIFS	▪ Créer un poumon vert en cœur de bourg, et dans un environnement immédiat de lotissements à la population majoritairement familiale ; ▪ Rouvrir un ruisseau, aujourd'hui masqué dans son milieu boisé, grâce à l'aménagement d'un cheminement ; ▪ Mettre en valeur un espace naturel de zone humide protégée, grâce à l'élaboration d'un véritable projet de découverte touristique qui reste à définir (parcours d'interprétation sur le milieu naturel et la vocation agricole du cœur de la Commune, parcours sportif, parcours ludique pour enfants, ...) ; ▪ Ouvrir le bourg en direction des plages et des projets de futurs cheminements doux (fiche action 2.1.) .
RESULTATS ATTENDUS	▪ Offrir aux habitants et vacanciers un espace de rencontre et de promenade en milieu naturel, à proximité immédiate du bourg ; ▪ Développer l'attractivité du bourg, lieu de vie majeur de la commune.

38

COUTS PREVISIONNELS HT	- Travaux d'aménagement ----- 90 000 € - Mission de maîtrise d'oeuvre ----- 10 000 €
	TOTAL 100 000 € HT

INDICATEURS DE RESULTATS	- Appréciation des habitants et vacanciers sur la qualité de cet espace, et les aménagements d'agrément proposés pour la promenade et la découverte du territoire plouhinécois ; - Photos avant / après.
-------------------------------------	---

CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Finalisation des acquisitions foncières																
Elaboration du projet de sentier																
Consultation maîtrise d’œuvre																
Travaux																

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant HT		Financements	Montant	Taux (%)
- Travaux d'aménagement - Mission de maîtrise d'œuvre	90 000 € 10 000 €		- Conseil Départemental - Autofinancement Plouhinec	30 000 € 70 000 €	30% 70%
TOTAL HT	100 000 €		TOTAL	100 000 €	100%
TTC	120 000 €				

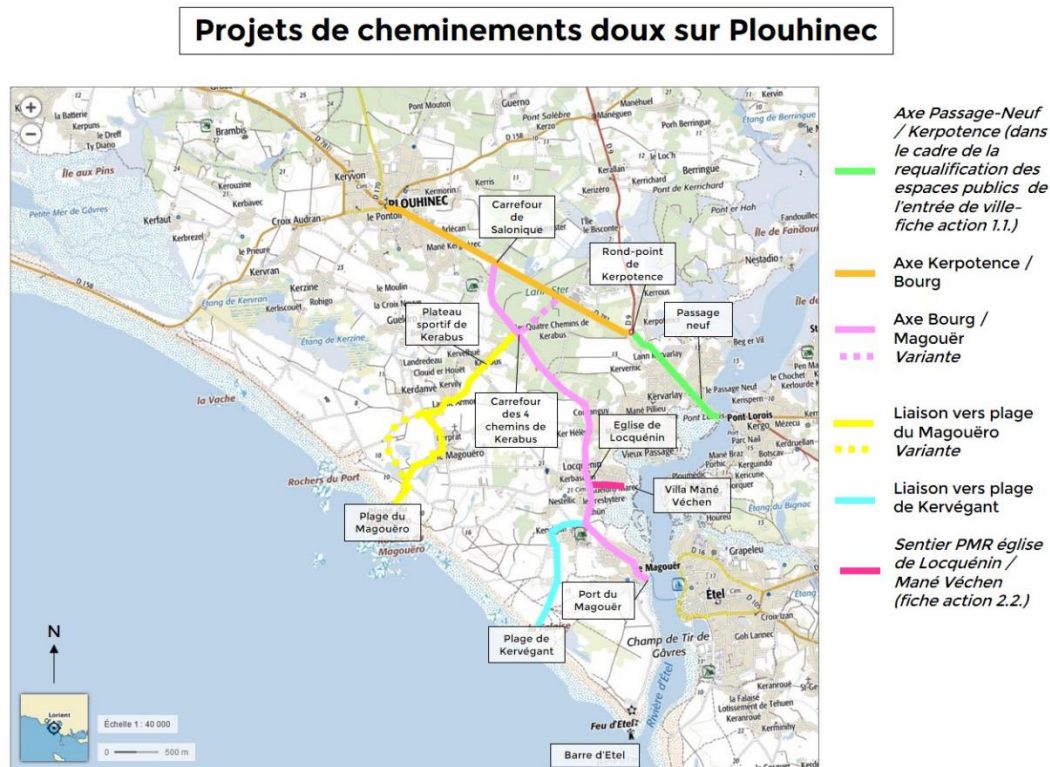
THEME 2 : Aménagements en faveur de la mobilité douce

Action 2.1.	Aménagement de cheminements doux sur les axes Kerpotence / bourg / plages / Magouër
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	Le territoire de Plouhinec couvre une étendue de 35 km², pour une population de 5 300 habitants. De fait, les pôles urbains de la commune (bourg, villages de la ria, Magouëro) se trouvent distants les uns des autres de plusieurs kilomètres. Par ailleurs, Plouhinec dispose de sites touristiques majeurs (barre d'Etel, ports du Magouër et du Vieux Passage, ...), ainsi que d'un riche patrimoine (architectural, archéologique, religieux, vernaculaire, ...) dispersés sur l'ensemble de la commune. Ainsi, la plupart des trajets quotidiens, de moyenne voire de courte distance, mais aussi la découverte des nombreux points d'intérêt touristique plouhinecois, peuvent aujourd'hui difficilement se réaliser sans le recours à la voiture. Suite à ce constat, la commune souhaite développer l'aménagement de cheminements doux accessibles aux cyclistes ainsi qu'aux piétons. Ce potentiel est renforcé par l'existence préalable de 6 circuits de randonnée et du sentier côtier qui longe la ria de manière quasi ininterrompue, propices à la promenade. Cette démarche s'inscrit également dans la dynamique existante de la politique cyclable volontariste engagée à l'échelle nationale et régionale : plan vélo et mobilités actives lancé par le gouvernement, véloroute littorale de Roscoff à Saint-Nazaire sur le tracé de laquelle figure Plouhinec ; ou encore le projet de voie verte qui longera les dunes du Grand Site de Gâvres à Quiberon. La commune aspire ainsi à pourvoir son territoire d'un véritable maillage de cheminements doux.
OBJECTIFS	▪ Aménager un cheminement doux sur l'axe du rond-point de Kerpotence au bourg, dans la continuité de celui réalisé dans le cadre de la requalification du Passage Neuf (action 1.1) ; ▪ Aménager des cheminements doux du bourg vers les plages du Magouëro et de Kervegant, ainsi que le port du Magouër, via le plateau sportif de Kerabus ; ▪ Connecter Plouhinec aux projets de véloroutes de grande ampleur d'intérêt régional et départemental ; ▪ Créer des infrastructures cyclables conjointement à la mise en place du service de location de vélos (action 4.2.).
RESULTATS ATTENDUS	▪ Encourager la pratique des modes de déplacements doux sur la commune auprès des habitants et des vacanciers ; ▪ Affirmer Plouhinec en tant que destination touristique engagée dans le développement des mobilités douces.

DESCRIPTIF DU PROJET

- **Mission de maîtrise d'œuvre :**
 - Définition des types d'aménagements de voirie et paysagers (axe Kerpotence / bourg) ;
 - Finalisation du tracé des cheminements doux et définition des types d'aménagements de voirie et paysagers (axe bourg / Kerabus / plages / Magouër).
- **Axe Kerpotence / bourg :**
 - Aménagement d'une voie douce en site propre le long de la RD 781 du rond-point de Kerpotence à l'entrée du bourg (en longeant sa rive nord où se situe la zone d'activité du Bisconte-Kerros) ;
- **Axe bourg / plages / Magouër :**
 - Aménagement de cheminements doux en site propre et en voirie partagée (selon les possibilités foncières et contraintes techniques) au départ de la voie douce aménagée sur la D781 (carrefour de Salonique ou du Bisconte), vers la plage du Magouëro, la plage de Kervégant ainsi que le port du Magouër, en passant par le plateau sportif de Kerabus.
- **Carrefour des Quatre chemins de Kerabus :**
 - En amont des aménagements de cheminements doux (horizon fin 2019) : le carrefour des Quatre chemins de Kerabus sera réaménagé en rond-point afin de sécuriser la circulation et de préparer la connexion aux cheminements doux de l'axe bourg / plages / Magouër.

LOCALISATION



Source : Géoportail

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (assistée d'un maître d'œuvre), Département								
PARTENARIATS	Etat, Région, Département, Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon, Conservatoire du Littoral								
COUTS PREVISIONNELS HT	<table> <tr> <td>▪ Travaux d'aménagement axe Kerpotence / bourg -----</td><td>320 000 €</td></tr> <tr> <td>▪ Travaux d'aménagement axe bourg / plages / Magouër</td><td>415 000 €</td></tr> <tr> <td>▪ Mission de maîtrise d'œuvre -----</td><td>65 000 €</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>800 000 € HT</td></tr> </table>	▪ Travaux d'aménagement axe Kerpotence / bourg -----	320 000 €	▪ Travaux d'aménagement axe bourg / plages / Magouër	415 000 €	▪ Mission de maîtrise d'œuvre -----	65 000 €	TOTAL	800 000 € HT
▪ Travaux d'aménagement axe Kerpotence / bourg -----	320 000 €								
▪ Travaux d'aménagement axe bourg / plages / Magouër	415 000 €								
▪ Mission de maîtrise d'œuvre -----	65 000 €								
TOTAL	800 000 € HT								
INDICATEURS DE RESULTATS	▪ Développement de l'utilisation des modes de déplacements doux sur la commune ; ▪ Evolution de la fréquentation des cheminements doux nouvellement créés (comptages).								

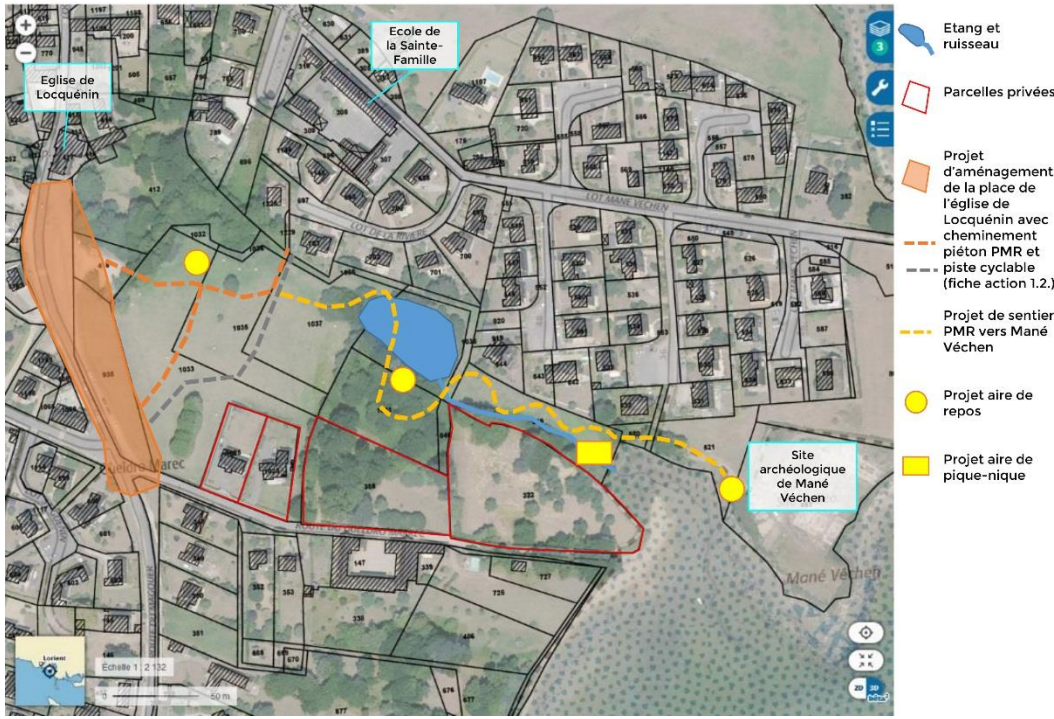
CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Acquisitions foncières axe Kerpotence / bourg																
Consultation maîtrise d’œuvre axe Kerpotence / bourg																
Travaux axe Kerpotence / bourg																
Consultation maîtrise d’œuvre axe bourg / plages / Magouër																
Acquisitions foncières axe bourg / plages / Magouër																
Travaux axe bourg / plages / Magouër																

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	Taux (%)
▪ Travaux d'aménagement axe Kerpotence / bourg	320 000 €	▪ Etat - DSIL (<i>sous réserve</i>)	80 000 €	10%
▪ Travaux d'aménagement axe bourg / plage / Magouër	415 000 €	▪ Région (<i>sous réserve</i>)	160 000 €	20%
▪ Mission de maîtrise d'œuvre	65 000 €	▪ Conseil Départemental (<i>30% plafonné à 650 000 € HT</i>)	195 000 €	24,5%
		▪ Autofinancement Plouhinec	365 000 €	45,5%
TOTAL HT	800 000 €	TOTAL	800 000 €	100%
TTC	960 000 €			

THEME 2 : Aménagements en faveur de la mobilité douce

Action 2.2.	Création d'un sentier d'interprétation nature PMR de l'église de Locquenin vers le site archéologique de Mané Vechen
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	Le village de Locquenin, situé sur la ria d'Etel, est un lieu de vie actif de Plouhinec, notamment grâce à l'implantation de lotissements, la présence de commerces et d'une école. Il constitue par ailleurs un lieu de passage touristique incontournable ; en effet, situé sur la route qui mène à la barre d'Etel, il concentre un riche patrimoine dont le plus emblématique est la villa romaine de Mane Vechen, qui surplombe la ria. Récemment restauré par la DRAC, ce site archéologique au rayonnement supra communal a bénéficié d'importants travaux de réhabilitation. La villa se découvre aujourd'hui lors de visites guidées, organisées par la commune en période estivale. Aujourd'hui, l'accès au site se fait de façon confidentielle, par une rue du lotissement voisin ou par le sentier côtier qui longe la ria. Or, Mane Vechen a le potentiel pour gagner en notoriété grâce à une meilleure visibilité, notamment via la refonte de la signalétique locale et touristique sur la commune (action 3.2.). D'autre part, la commune a la possibilité d'aménager un véritable chemin d'accès au site, dans le prolongement du cheminement créé dans le cadre du projet d'aménagement de la place de l'église de Locquenin (action 1.2.). La commune également se saisit de l'opportunité de créer un véritable sentier de promenade et de découverte, qui soit de plus accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), dans la continuité des démarches qu'elle a précédemment engagées en faveur de l'accessibilité (commune signataire de la charte d'engagement accessibilité, et note A obtenue au « Label Accessibilité handicap »).
OBJECTIFS	▪ Offrir un accès direct au site archéologique de Mane Vechen ; ▪ Aménager un sentier de promenade en milieu naturel accessible aux familles et personnes à mobilité réduite (PMR) ; ▪ Mettre en valeur une zone humide, localisée à proximité immédiate de points d'intérêt touristiques (Mane Vechen, ria d'Etel, ...) et qui se prête à un parcours d'interprétation ; ▪ Ouvrir le village de Locquenin sur la ria grâce à la création d'un accès sur le sentier côtier ; ▪ Etoffer l'offre touristique départementale en matière de sentiers accessibles PMR en sollicitant la labellisation « tourisme et handicap ».
RESULTATS ATTENDUS	▪ Faire gagner en notoriété et en fréquentation le site archéologique de Mane Vechen ; ▪ Affirmer Plouhinec en tant que commune engagée dans le développement de l'accessibilité de ses sites touristiques ; ▪ Créer du lien entre habitants et vacanciers grâce à l'aménagement d'un lieu de rencontre, propice aux balades et à la découverte.

DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Elaboration du projet de sentier d'interprétation PMR : - En partenariat avec les acteurs locaux, définition du tracé de cheminement et du projet de mise en valeur (panneaux d'interprétation sur les milieux humides et la ria par exemple). ▪ Mission de maîtrise d'œuvre : - Confirmation de la faisabilité technique du projet (respect des normes PMR notamment) et définition des types d'aménagements. ▪ Travaux : - Aménagement d'un cheminement doux accessible PMR connecté au cheminement créé dans le cadre du projet d'aménagement de la place de l'église de Locquenin (fiche action 1.2.), jusqu'au sentier côtier menant à Mane Vechen ; en passant au-dessus d'un étang et d'un ruisseau au moyen de passerelles et/ou de platelage ; - Aménagement d'aires de repos et d'aire de pique-nique accessibles PMR ; - Fourniture et pose de panneaux d'interprétation.
------------------------------------	--

LOCALISATION	Projet de sentier d'interprétation nature PMR  Source : Géoportail
----------------------------	--

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (assistée d'un maître d'œuvre)
PARTENARIATS	Département, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon, Conservatoire du Littoral, DRAC, Lorient Agglomération.

COUTS PREVISIONNELS HT	▪ Travaux d'aménagement sentier PMR -----	91 000 €
	▪ Mission de maîtrise d'œuvre -----	9 000 €
	TOTAL	100 000 € HT

INDICATEURS DE RESULTATS	▪ Evolution de la fréquentation du site archéologique de Mane Vechen.
-----------------------------	---

CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Travaux place de l'église (fiche action 1.2.)																
Elaboration du projet de sentier PMR																
Consultation maîtrise d'œuvre																
Travaux sentier PMR																

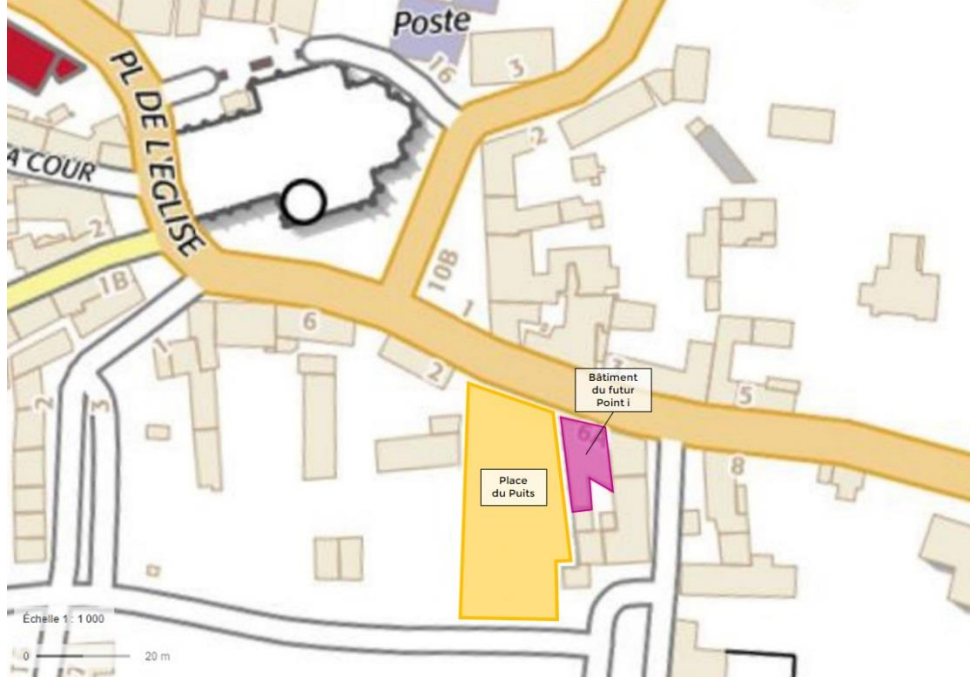
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	Taux (%)
▪ Travaux d'aménagement sentier PMR	91 000 €	▪ Europe - FEADER (<i>sous réserve – subvention plafonnée à 20 000 €</i>)	20 000 €	20%
▪ Mission de maîtrise d'œuvre	9 000 €	▪ Conseil Départemental	30 000 €	30%
		▪ Autofinancement Plouhinec	50 000 €	50%
TOTAL HT	100 000 €	TOTAL	100 000 €	100%
TTC	120 000 €			

THEME 3 : Amélioration de l'accueil et de l'expérience touristiques

Action 3.1.	Réhabilitation du Point i par l'acquisition d'un bâtiment et aménagement de la place du Puits
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	Plouhinec, « entre bois et mer, grands champs ouverts », offre une richesse de paysages et de patrimoine, permettant d'attirer de nombreux vacanciers et visiteurs sur son territoire. Sa localisation, sur le littoral de la ria d'Etel et de l'océan Atlantique, au cœur du Grand Site des Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon, en fait un véritable écrin touristique aux portes du Pays de Lorient. De fait, la commune est la seule de sa communauté de communes à bénéficier d'un point d'informations touristiques, le Point i. Ouvert en saison touristique d'avril à septembre, le Point i, qui accueille environ 4 000 visiteurs par an, est actuellement installé dans un chalet mobile en plein centre-bourg. Afin de lui donner une meilleure visibilité, et d'affirmer sa vocation de porte d'entrée pour les vacanciers de Plouhinec, la commune souhaiterait faire l'acquisition d'une maison de caractère pour l'y implanter, à proximité immédiate de son emplacement actuel et jouxtant la médiathèque Germaine Tillion. Par ailleurs, la place contiguë au futur local du Point i, dite place du Puits, dotée à l'heure actuelle de 6 places de stationnement et de quelques bacs à fleurs, offre une grande esplanade en cœur de bourg, depuis le démantèlement de l'ancien marché du Puits réalisé par la commune en 2016. Cette place, qui ouvre le bourg en direction du sud et des plages plouhinecoises (notamment grâce à l'aménagement d'un parc paysager au sud du bourg faisant l'objet de la fiche action 1.3.), a le potentiel pour devenir un véritable espace convivial avec de réelles qualités urbaines et paysagères. Consciente des enjeux de ces aménagements ambitieux, la commune de Plouhinec a souhaité bénéficier de l'appui du CAUE dans la définition de son projet de réhabilitation du Point i et d'aménagement de la place du Puits.
OBJECTIFS	▪ Mieux accueillir les vacanciers en aménageant un véritable espace dédié au Point i ; ▪ Offrir une meilleure circulation entre le Point i et la médiathèque, qui prend le relais de l'information aux touristes en hors saison ; ▪ Affirmer le positionnement de Plouhinec sur le plan touristique en sollicitant le classement du Point i en office de tourisme ; ▪ Poursuivre le réaménagement de la place du Puits afin d'améliorer le cadre de vie des Plouhinecois ; ▪ Créer un véritable espace de rencontre entre habitants et vacanciers, contribuant à l'animation du bourg ; ▪ Conserver la cohérence urbanistique et paysagère des travaux entrepris au bourg ces dernières années (réaménagement de la rue du Driasker, ouverture architecturale de la place de l'église) ; ▪ Revitaliser le cœur du bourg et ses commerces.

RESULTATS ATTENDUS	▪ Favoriser les interactions entre habitants et vacanciers grâce au développement d'une programmation événementielle et d'animations ; ▪ Faire du Point i un lieu d'accueil touristique stratégique, ainsi qu'une vitrine de Plouhinec grâce à la place aux Puits attenante réaménagée ; ▪ Augmenter la fréquentation des commerces du bourg.
--------------------------------------	---

DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Mission d'accompagnement du CAUE : - Aide à la décision auprès des élus : définition des enjeux et de principes d'aménagement de places de villages, proposition de scénarii d'aménagements pour le Point i et la place du Puits, et chiffrage des coûts prévisionnels. ▪ Réhabilitation du Point i : - Mission d'architecte : définition du projet de réhabilitation et d'aménagement du Point i sur la base des préconisations du CAUE ; - Acquisition d'un bâtiment pour l'implantation du Point i ; - Rénovation et remise aux normes du bâtiment ; - Aménagement du bâtiment pour l'accueil du Point i. ▪ Aménagement de la place du Puits : - Mission de maîtrise d'œuvre : définition des types d'aménagements de la place aux Puits sur la base des préconisations du CAUE et en lien avec la réhabilitation du Point i ; - Création d'une place centrale, lieu de rencontre et d'animations ; - Création de stationnements.
--	---

LOCALISATION	 Source : Géoportail
----------------------------	---

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (assistée d'un maître d'œuvre et appuyée par le CAUE)
--------------------------------------	---

PARTENARIATS	Département, CAUE du Morbihan
---------------------	-------------------------------

COUTS PREVISIONNELS HT		100 000 €
	▪ Acquisition du bâtiment pour le point i -----	100 000 €
	▪ Réhabilitation et aménagement du bâtiment -----	15 000 €
	▪ Architecte -----	200 000 €
	▪ Aménagement de la place du Puits -----	15 000 €
	▪ Maîtrise d'œuvre -----	
	TOTAL	430 000 € HT

INDICATEURS DE RESULTATS	- Evolution de la fréquentation du Point i et des commerces du bourg ; - Nombre de nouveaux événements prenant place sur la place du Puits ; - Appréciation des habitants et vacanciers sur la qualité des aménagements ; - Photos avant/après.
-------------------------------------	--

CALENDRIER PREVISIONNEL														
	2019				2020				2021				2022	
Mission d'accompagnement du CAUE														
Acquisition du bâtiment														
Consultation architecte														
Travaux bâtiment														
Consultation maîtrise d'œuvre														
Travaux place du puits														

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	Taux (%)
- Acquisition du bâtiment - Réhabilitation et aménagement du bâtiment - Architecte - Aménagement de la place du Puits - Maîtrise d'œuvre	100 000 € 100 000 € 15 000 € 200 000 € 15 000 €	- Conseil Départemental (30% plafonné à 390 000 € HT) - Autofinancement Plouhinec	117 000 € 313 000 €	27% 73%
TOTAL HT	430 000 €	TOTAL	430 000 €	100%
TTC	500 000 €			

THEME 3 : Amélioration de l'accueil et de l'expérience touristiques

Action 3.2.	Réalisation d'une signalétique locale et touristique
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	La commune de Plouhinec en sud-Morbihan, se définit par sa devise « entre bois et mer, grands champs ouverts ». Grâce à sa situation sur le littoral de l'océan Atlantique et de la ria d'Étel, elle bénéficie d'un patrimoine naturel unique et de paysages d'exception, dont la barre d'Étel est un des éléments les plus emblématiques. Par ailleurs, la commune s'est développée depuis l'Antiquité, comme en attestent notamment les vestiges de la villa romaine de Mane Vechen sur les bords de la ria. Elle possède ainsi un patrimoine historique et architectural particulièrement riche : églises et chapelles de caractère, lavoirs, calvaires, vestiges mégalithiques dans le prolongement des alignements de Carnac, cimetière à bateaux au Magouër témoignant du passé thonier de la ria, maison de gardiens de l'île du Nohic, et petit patrimoine vernaculaire, dispersés sur l'ensemble du territoire. Cependant, la majeure partie de ce patrimoine manque aujourd'hui de visibilité, notamment à cause de l'absence, ou de l'incohérence de signalétique. En effet, certains sites sont mal, voire pas indiqués depuis les axes de circulation et le cœur des villages de Plouhinec. Par ailleurs, dans l'optique des projets d'aménagements futurs dont certains font également l'objet de fiches actions du contrat d'attractivité touristique (cheminements doux, parc paysager, ou encore aire d'accueil de camping-cars), et dans une démarche de dynamisation de son économie (services et commerces), la commune souhaite revoir l'ensemble de sa signalétique locale. Afin de se saisir pleinement de cet enjeu primordial en matière d'accueil touristique, la commune ambitionne de réaliser une nouvelle signalétique locale et touristique, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.
OBJECTIFS	▪ Adopter une nouvelle signalétique harmonieuse et claire sur l'ensemble de la commune ; ▪ Coordonner l'ensemble des maîtres d'ouvrage en matière de signalisation (directionnelle, touristique, information locale) sur le territoire ; ▪ Mettre en cohérence l'ensemble des éléments patrimoniaux dispersés sur l'ensemble du territoire de Plouhinec pour les faire gagner en visibilité ; ▪ Offrir une meilleure expérience aux visiteurs de Plouhinec, en leur permettant de découvrir plus facilement le patrimoine de la commune ainsi que ses commerces.
RESULTATS ATTENDUS	▪ Donner aux Plouhinecois l'envie de découvrir ou redécouvrir leur patrimoine ; ▪ Augmenter la fréquentation des commerces et services mieux signalés.

DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : - Aide à la décision auprès des élus : constitution du comité de pilotage, recensement de l'existant et des besoins en terme de signalétique nouvelle, définition du nouveau schéma de signalisation locale et touristique de Plouhinec, accompagnement au recrutement du maître d'œuvre et suivi opérationnel du projet. ▪ Mission de maîtrise d'œuvre (MOE) : - Définition des besoins en terme de mobilier, et des emplacements pour l'implantation de la nouvelle signalétique. ▪ Fourniture et pose de signalétique : - Fourniture et pose de mobilier de signalétique selon les orientations données par l'AMO et le MOE.
-----------------------------	---

LOCALISATION	Ensemble de la commune de Plouhinec
---------------------	-------------------------------------

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (assistée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre)
---------------------------	--

PARTENARIATS	Département
---------------------	-------------

COUTS PREVISIONNELS HT	▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage ----- 7 000 € ▪ Maîtrise d'œuvre ----- 8 000 € ▪ Fourniture et pose de mobilier de signalétique ----- 85 000 € TOTAL 100 000 € HT
-------------------------------	--

INDICATEURS DE RESULTATS	▪ Appréciation des vacanciers et visiteurs sur la facilité de s'orienter dans la commune ; ▪ Evolution de la fréquentation des sites touristiques et équipements nouvellement signalés (notamment le site archéologique de la villa romaine de Mané Véchen).
---------------------------------	---

CALENDRIER PREVISIONNEL														
	2019				2020			2021				2022		
Consultation assistance à maitrise d’ouvrage														
Consultation maîtrise d’œuvre														
Fourniture et pose de la signalétique														

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	Taux (%)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage - Maîtrise d'œuvre - Fourniture et pose de la signalétique	7 000 € 8 000 € 85 000 €	- Département - Autofinancement Plouhinec	30 000 € 70 000 €	30% 70%
TOTAL	HT TTC	TOTAL		
	100 000 € 120 000 €		100 000 €	100%

THEME 3 : Amélioration de l'accueil et de l'expérience touristiques

Action 3.3.	Aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars dans le bourg près du parc paysager
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	Plouhinec, de par sa situation sur le littoral du Morbihan, accueille un nombre croissant de camping-caristes, principalement à la belle saison. La beauté de ses points de vue paysagers attirant de fait cette catégorie de touristes, la commune s'est d'ores et déjà engagée dans la mise en place d'une signalétique (qu'elle entend conforter – action 3.2.), afin de réguler le stationnement diurne et nocturne des camping-cars. Une aire de stationnement pour camping-cars existe déjà sur la commune mais répond difficilement à leurs besoins puisqu'elle n'offre pas le minimum de services inhérents à ce type de clientèle. Située à l'entrée du bourg, sur le parking du supermarché, elle est peu attractive. En parallèle de la réflexion stratégique engagée par le Syndicat Mixte du Grand Site des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon visant à améliorer la gestion des camping-cars sur l'ensemble du territoire du Grand Site, la commune souhaite aménager une véritable aire d'accueil de camping-cars au sud du bourg, sur une parcelle dont elle a la maîtrise foncière.
OBJECTIFS	▪ Offrir un véritable site d'accueil pour les camping-caristes, répondant à leurs besoins et dans un environnement paysager agréable, à proximité immédiate du projet de parc paysager (action 1.3.) ; ▪ Protéger l'environnement par un aménagement permettant la récupération des eaux usées ; ▪ Connecter l'aire d'accueil au futur réseau de cheminements doux (action 2.1.).
RESULTATS ATTENDUS	▪ Augmenter la proportion de camping-caristes dans les nuitées touristiques à Plouhinec ; ▪ Réfréner les velléités de stationnement sauvage et améliorer l'expérience des camping-caristes en offrant un stationnement réglementé de qualité ; ▪ Favoriser l'attractivité des commerces et services du bourg.

DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Mission de maîtrise d'œuvre : - Définition des besoins en termes d'aménagements paysagers et de stationnement, et de services inhérents à l'accueil de camping-cars. ▪ Aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars : - Travaux de raccordements de réseaux et assainissement ; - Aménagement de places de parking matérialisées, réservées exclusivement au stationnement gratuit des camping-cars ; - Aménagements paysagers (dont mobilier d'accueil et de repos) en cohérence avec le milieu naturel préexistant ; - Aménagement de bornes d'alimentation en fluides (eau et électricité) ; - Aménagement d'une borne de paiement par carte bancaire pour l'achat des services payants.
--	--

LOCALISATION

The map shows the town of Bourgs-et-le Pontoir. A large pink-shaded area, labeled 'Projet de parc paysager', runs diagonally from the bottom left towards the center. To its right, a yellow-shaded area is labeled 'Projet d'aire d'accueil de camping-cars'. The map includes various streets such as 'RUE DU MEZAT BRAS', 'RUE DU DRIASNER', 'RUE D'ARLECAN', and 'RUE DES OPHIRYS'. Other landmarks include 'Maison de retraite', 'Poste', 'Pompiers', and 'le Pontoir'. A scale bar at the bottom left indicates 'Échelle 1 : 6 000' and '0 100 m'.

Source : Géoportail

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (assistée d'un maître d'œuvre)
-------------------------------	---

PARTENARIATS	Département, Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon
---------------------	--

COUTS PREVISIONNELS HT	Travaux d'aménagement de l'aire d'accueil (dont raccordements, assainissement et terrassement) -----	90 000 €
	Fourniture et pose d'une borne de paiement par carte bancaire -----	15 000 €
	Fourniture et pose de 2 bornes d'alimentation mixte eau et électricité -----	10 000 €
	Maîtrise d'œuvre -----	10 000 €
	TOTAL	125 000 € HT

INDICATEURS DE RESULTATS	- Evolution de la fréquentation de l'aire par des camping-caristes (comptages) ; - Evolution des recettes des services payants de l'aire d'accueil ; - Appréciation des camping-caristes sur la qualité des aménagements (enquêtes) ; - Photos avant / après.
-------------------------------------	--

CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Consultation maîtrise d'œuvre																
Travaux d'aménagement																

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant HT		Financements	Montant	Taux (%)
- Travaux d'aménagement - Fourniture et pose borne de paiement CB - Fourniture et pose 2 bornes d'alimentation - Maîtrise d'œuvre	90 000 € 15 000 € 10 000 € 10 000 €		- Conseil Départemental - Autofinancement Plouhinec	37 500 € 87 500 €	30% 70%
TOTAL HT	125 000 €		TOTAL	125 000 €	100%
TTC	150 000 €				

THEME 3 : Amélioration de l'accueil et de l'expérience touristiques

Action 3.4.	Etude d'opportunité pour la création d'un hébergement communal
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	La commune de Plouhinec, par ses paysages exceptionnels et son riche patrimoine, attire de nombreux vacanciers tout au long de la saison touristique. A l'écart des grands axes de circulations, la commune offre une certaine douceur de vivre. De fait, les résidences secondaires représentent près des trois quarts des près de 7 000 lits touristiques recensés à Plouhinec. Parmi les résidences secondaires se trouve un grand nombre d'habitations légères de loisirs (HLL) implantées depuis de nombreuses années sur des parcelles privées, disséminées sur l'ensemble du territoire. Le nouveau PLU de Plouhinec propose notamment des pistes afin d'harmoniser ces ensembles de HLL. Outre les meublés, gîtes et chambres d'hôtes, l'offre touristique en termes d'hébergements marchands se résume au camping du Moténo (proche de la barre d'Etel) et à la Lande du Bélier, parc résidentiel de loisirs à proximité du bourg. En effet, le seul hôtel de la Commune a cessé son activité à l'automne 2018. D'autre part, le camping municipal de Plouhinec a été fermé il y a plusieurs années, et le plateau sportif de Kerabus a depuis été aménagé sur son ancien emplacement. La commune de Plouhinec dispose d'atouts certains permettant de développer le tourisme sur son territoire, et ainsi le nombre d'hébergements marchands. Au regard de l'offre existante en la matière, la commune souhaite faire réaliser une étude d'opportunité par un cabinet conseil, sur la pertinence de l'aménagement d'un nouvel hébergement communal.
OBJECTIFS	▪ Réaliser une étude de marché sur l'offre existante, au niveau de Plouhinec, du littoral morbihannais et de territoires aux problématiques similaires ; ▪ Etudier des scénarii sur les types d'hébergements qu'il serait pertinent à aménager pour assurer la pérennité d'un tel équipement ; ▪ Apporter une aide à la décision aux élus dans leurs projets d'aménagements futurs.
RESULTATS ATTENDUS	▪ Positionnement des élus en faveur ou non d'un projet d'aménagement d'hébergement communal.
DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Etude : - Recrutement d'un cabinet conseil pour la réalisation d'une étude d'opportunité, visant à orienter les élus sur la pertinence d'aménager un nouvel hébergement communal, et à définir les possibilités de portage et de gestion d'un tel équipement.
LOCALISATION	Ensemble de la commune de Plouhinec

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec
---------------------------	----------------------

PARTENARIATS	Département
---------------------	-------------

COUTS PREVISIONNELS HT	Réalisation d'une étude d'opportunité par un cabinet conseil ----- 10 000 €
	TOTAL 10 000 € HT

INDICATEURS DE RESULTATS	Rendu de l'étude d'opportunité par le cabinet.
---------------------------------	--

CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Consultation pour le recrutement d'un cabinet																
Réalisation de l'étude																

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant HT		Financements	Montant	Taux (%)
Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'un hébergement communal	10 000 €		- Département - Autofinancement Plouhinec	3 000 € 7 000 €	30% 70%
TOTAL HT	10 000 €		TOTAL	10 000 €	100%
	TTC	12 000 €			

THEME 4 : Développement de l'offre touristique et culturelle

Action 4.1.	Création d'un parcours ludique et pédagogique autour des ressources identitaires du territoire
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	Plouhinec, grâce à son histoire millénaire, et la diversité de ses paysages, offre à la découverte un panel de sites touristiques majeurs (barre d'Etel notamment), ainsi qu'un patrimoine particulièrement riche : patrimoine archéologique (site de la villa Mane Vechen et alignements mégalithiques), patrimoine religieux (églises et chapelles de caractère, dont la chapelle Saint-Guillaume surplombant la ria d'Etel face à l'île de Saint-Cado), calvaires, fontaines et lavoirs (dont le lavoir de Kervarlay, récemment restauré par la commune), et petit patrimoine varié et original (plusieurs puits à margelle avec suspension en forme d'équidé par exemple). Afin de mettre en lumière ces éléments patrimoniaux qui contribuent à forger son identité, la commune entreprend de réaliser une nouvelle signalétique locale et touristique (action 3.2.), et d'élaborer des panneaux d'interprétation intégrés à ses projets d'aménagement (parc paysager au sud du bourg, sentier PMR à Locquenin, point de vue dans l'anse du Nohic). Dans cette optique, la commune souhaite également créer un parcours de découverte de ce patrimoine. A l'image d'une chasse au trésor, le visiteur serait orienté vers différents sites du patrimoine, jusqu'à l'aboutissement de sa quête dont l'objectif principal reste le souvenir créé par son exploration territoriale. Il s'agirait de proposer une visite libre des éléments patrimoniaux choisis, ludique et pédagogique, pouvant aisément s'effectuer au cours d'un séjour à Plouhinec. Ayant la volonté de proposer un véritable produit touristique innovant, la commune prévoit de recruter un cabinet conseil qui pilotera la réalisation du parcours jeu, en lien avec les acteurs touristiques du territoire.
OBJECTIFS	▪ Mettre en valeur des éléments, parfois méconnus, du patrimoine plouhinécois ; ▪ Créer un produit touristique inédit sur le territoire, sur la base des ressources patrimoniales existantes et forgeant l'identité de Plouhinec ; ▪ Orienter les vacanciers vers des points d'intérêts nouveaux ; ▪ Proposer une découverte ludique et pédagogique à destination de la clientèle familiale ainsi que des scolaires notamment.
RESULTATS ATTENDUS	▪ Inciter les locaux et les touristes à (re)découvrir le patrimoine de la Commune ; ▪ Améliorer l'expérience des visiteurs par une découverte ludique du territoire.

DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Elaboration du pré-projet de parcours jeu : - En collaboration avec les acteurs locaux (Point i, Association « Mémoires de Plouhinec », Syndicat Mixte du Grand Site des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon (SMGSGQ), Syndicat Mixte de la Ria d'Etel (SMRE), etc.), élaboration du cahier des charges en prévision du recrutement de cabinet conseil (notamment identification des éléments patrimoniaux prioritaires à valoriser dans le parcours jeu) ; - Consultation puis recrutement du cabinet conseil. ▪ Création du parcours jeu par le cabinet conseil en lien avec les acteurs locaux : - Choix final des éléments patrimoniaux mis en lumière dans le parcours, définition du format (chasse au trésor, enquête à énigmes, ...), du thème principal (ludique, pédagogique), du fil conducteur (visant à mettre en lien les différents éléments du patrimoine), du support (livret d'activités, application numérique ou autre...), de sa finalité (récompense attribuée à la fin de la réalisation du parcours), de la tarification (gratuit ou payant), etc. ; - Création de signalétique (dont éventuellement petit mobilier au niveau des éléments de patrimoine afin de répondre aux énigmes du parcours) ; - Edition des supports et mise à disposition au Point i.				
LOCALISATION	Ensemble de la commune de Plouhinec				
MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (accompagnée d'un cabinet d'études)				
PARTENARIATS	Département, Association d'histoire « Mémoires de Plouhinec », SMGSGQ, SMRE				
COUTS PREVISIONNELS HT	<table> <tr> <td> ▪ Conception et mise en œuvre d'un parcours jeu par un cabinet conseil ----- </td><td style="text-align: right;">40 000 €</td></tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td><td style="text-align: right;">40 000 € HT</td></tr> </table>	▪ Conception et mise en œuvre d'un parcours jeu par un cabinet conseil -----	40 000 €	TOTAL	40 000 € HT
▪ Conception et mise en œuvre d'un parcours jeu par un cabinet conseil -----	40 000 €				
TOTAL	40 000 € HT				
INDICATEURS DE RESULTATS	▪ Nombre de mises à disposition du parcours jeu ; ▪ Appréciation des utilisateurs sur l'expérience procurée par ce type de découverte du territoire.				

CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Élaboration du pré-projet de parcours jeu																
Consultation pour le recrutement d'un cabinet																
Réalisation du parcours jeu																

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant HT		Financements	Montant	Taux (%)
Conception et mise en œuvre du parcours jeu	40 000 €		- Europe - FEADER (<i>sous réserve</i>) - Conseil Départemental - Autofinancement Plouhinec	20 000 € 12 000 € 8 000 €	50% 30% 20%
TOTAL HT	40 000 €		TOTAL	40 000 €	100%
TTC	48 000 €				

THEME 4 : Développement de l'offre touristique et culturelle

Action 4.2.	Création d'un service de location de vélos à assistance électrique
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	Plouhinec, commune du littoral atlantique et de la ria d'Étel, aux portes des Pays de Lorient et d'Auray, dispose d'un riche patrimoine dispersé sur ses quelques 35 km² de territoire. Elle occupe ainsi une position stratégique pour le développement du cyclotourisme. En effet, la Commune est située sur le tracé du projet de véloroute régionale V45 qui reliera Roscoff à Saint-Nazaire, ainsi que du projet de voie verte le long des dunes sauvages du Grand Site de Gâvres à Quiberon. Par ailleurs, Plouhinec ambitionne de mailler son territoire en cheminements doux (action 2.1.) afin de relier ses principaux hameaux et sites touristes majeurs. Forte de ces projets d'infrastructures cyclables structurantes, la Commune aurait l'opportunité de voir se développer un service de location de vélos, dont elle ne bénéficie pas jusqu'à présent. En effet, des prestataires privés de loisirs d'extérieur existent à Plouhinec, mais sont orientés autour des sports nautiques (location de canoë-kayak et école de surf). Afin de pallier l'absence d'initiative privée en la matière, et d'impulser ce projet sur son territoire, la Commune compte acquérir du matériel pour la création d'un service de location de vélos. Il s'agira notamment de vélos à assistance électrique, produit touristique phare depuis plusieurs années dans de nombreux territoires, ainsi que d'accessoires et de vélos pour enfants, visant à cibler la clientèle familiale. En outre, afin de compléter l'aménagement de cheminements doux et de faciliter le stationnement des vélos, la commune souhaite acquérir et installer des arceaux vélos sur des points stratégiques, en complémentarité des râteliers vélos que le Syndicat Mixte du Grand Site aménage progressivement sur les aires de stationnement de l'ensemble de son périmètre d'action.
OBJECTIFS	▪ Encourager la pratique du vélo par les habitants permanents et les vacanciers ; ▪ Créer un produit touristique nouveau dans la commune, novateur (vélos à assistance électrique) et complémentaire des prestations de loisirs existantes axées sur les sports nautiques ; ▪ Renforcer les partenariats entre la commune et les prestataires touristiques privés locaux, en les associant à la délégation du service de location de vélos ; ▪ Développer une activité économique autour des futurs cheminements doux dans la Commune ; ▪ Favoriser la découverte des sites touristiques plouhinecois par les modes de déplacements doux.
RESULTATS ATTENDUS	▪ Augmenter les retombées économiques touristiques à Plouhinec ; ▪ Améliorer l'expérience touristique des visiteurs grâce aux sensations offertes par le vélo à assistance électrique.

DESCRIPTIF DU PROJET	▪ Création d'un service de location de vélos : - Définition des modalités de location (type de partenariat, tarifs de location, etc.) ; - Consultation des acteurs touristiques privés du territoire (camping, école de surf, etc.) susceptibles de devenir prestataire du service de location de vélos en délégation de service de la Commune ; - Acquisition de vélos à assistance électrique, complétés par des vélos classiques, et du matériel de location et d'entretien (sièges bébé, remorque enfant, casques, etc.) ; - Ouverture du service de location en saison touristique (d'avril à septembre) ; - En hors-saison, hivernage et entretien du matériel par les services techniques de la Commune. ▪ Acquisition et installation d'arceaux vélos : - Identification des emplacements (notamment au niveau du bourg et des sites touristiques) pour l'implantation d'une trentaine d'arceaux vélos ; - Consultation et acquisition du matériel ; - Installation des arceaux par les services techniques de la commune.								
LOCALISATION	Ensemble de la commune de Plouhinec								
MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec (accompagnée du prestataire touristique pour la location de vélos)								
PARTENARIATS	Département, Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon								
COUTS PREVISIONNELS HT	<table> <tr> <td>▪ Fourniture de vélos et vélos à assistance électrique -----</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>▪ Fourniture de matériel de location et d'entretien -----</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td>▪ Fourniture d'arceaux vélos -----</td> <td>7 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>40 000 € HT</td> </tr> </table>	▪ Fourniture de vélos et vélos à assistance électrique -----	30 000 €	▪ Fourniture de matériel de location et d'entretien -----	3 000 €	▪ Fourniture d'arceaux vélos -----	7 000 €	TOTAL	40 000 € HT
▪ Fourniture de vélos et vélos à assistance électrique -----	30 000 €								
▪ Fourniture de matériel de location et d'entretien -----	3 000 €								
▪ Fourniture d'arceaux vélos -----	7 000 €								
TOTAL	40 000 € HT								
INDICATEURS DE RESULTATS	▪ Evolution du nombre de locations de vélos ; ▪ Photos des vélos et du matériel de location, ainsi que des arceaux vélos une fois installés ; ▪ Appréciation des habitants permanents et vacanciers, utilisateurs du service de location de vélos (enquêtes).								

CALENDRIER PREVISIONNEL																
	2019				2020				2021				2022			
Elaboration du projet de service de location de vélos avec les acteurs locaux																
Consultation pour la fourniture de matériel (vélos et arceaux)																
Acquisition et installation du matériel																
Première saison de mise en service de la location de vélos																
Evaluation de la première saison de location																
Acquisition de vélos et matériel supplémentaires																

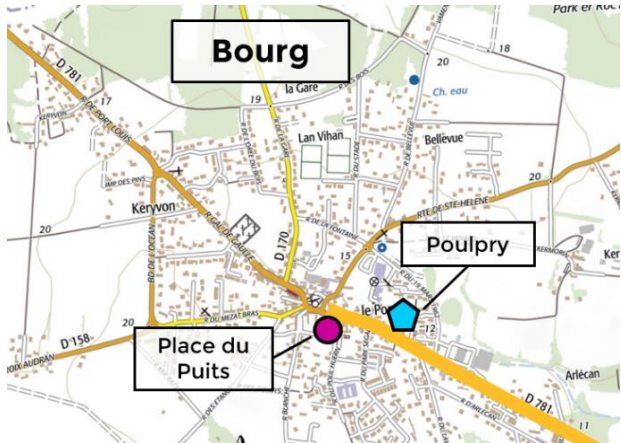
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	Taux (%)
- Fourniture de vélos et vélos à assistance électrique - Fourniture de matériel de location et d'entretien - Fourniture d'arceaux vélos	30 000 € 3 000 € 7 000 €	- Conseil Départemental - Autofinancement Plouhinec	12 000 € 28 000 €	30% 70%
TOTAL HT	40 000 €	TOTAL	40 000 €	100%
TTC	48 000 €			

THEME 4 : Développement de l'offre touristique et culturelle

Action 4.3.	Etude d'opportunité pour l'aménagement d'un espace culturel
CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DU PROJET	La commune de Plouhinec, grâce à la richesse de son patrimoine, et de son tissu associatif, est particulièrement engagée dans le développement de la culture au sein de son territoire. Elle dispose ainsi de 2 équipements majeurs que sont la médiathèque Germaine Tillion et l'espace Jean-Pierre Calloc'h, situés en cœur de bourg. Les manifestations culturelles sont nombreuses et variées : expositions au sein de la médiathèque tout au long de l'année, et l'été lors de la Ria des arts (dans la chapelle de Saint-Cornély et l'espace Jean-Pierre Calloc'h), projets artistiques développés dans le cadre du label « Village en poésie », etc. Aujourd'hui, les équipements de la commune ne permettent plus de répondre à la richesse de la vie culturelle, pourtant en pleine expansion, à Plouhinec. En effet, l'espace Jean-Pierre Calloc'h fait office de salle polyvalente, ainsi que de salles de réunions pour les associations notamment, et est très sollicité : il est ainsi difficile d'y organiser des événements culturels type concert ou pièce de théâtre. Par ailleurs, les œuvres des expositions prenant place dans la médiathèque, sont présentées entre les rayonnages à défaut d'espace dédié. Régulièrement renouvelées et visant à faire découvrir un panel varié d'artistes locaux et régionaux, ces expositions mériteraient d'être davantage mises en valeur, et d'accueillir des conférences et ateliers des artistes exposés. La commune a ainsi identifié le besoin d'aménager un nouvel espace, entièrement destiné au développement culturel. Une opportunité d'aménagement a été identifiée au PLU, sur la parcelle d'une ancienne école privée sur le site du Poulpry, située au cœur de bourg, et dont la commune souhaite faire l'acquisition avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Forte de ses ambitions, la commune souhaite faire réaliser une étude d'opportunité par un cabinet de conseil, afin de l'orienter dans son projet d'aménagement d'un espace culturel.
OBJECTIFS	▪ Réaliser une étude de marché sur l'offre existante en matière d'accès à la culture, à Plouhinec et dans les communes et agglomérations voisines ; ▪ Etudier des scénarii sur les fonctionnalités du futur espace culturel (amphithéâtre, hall d'exposition, salle d'animations artistiques, etc.) et son dimensionnement au regard du bassin de population, locale et touristique, qu'il serait susceptible d'attirer ; ▪ Réfléchir aux moyens humains et techniques qu'il conviendrait de mobiliser pour l'animation et le développement du lieu ; ▪ Apporter une aide à la décision aux élus dans leurs projets d'aménagements futurs ; ▪ A terme : développer une véritable programmation touristique et culturelle à Plouhinec (théâtre, concerts, conférences, projections-débats, résidences d'artistes, etc.) à destination des locaux et des vacanciers.

RESULTATS ATTENDUS	- Positionnement des élus en faveur ou non d'un projet d'aménagement d'espace culturel ; - A terme : faire rayonner Plouhinec sur le plan touristique, grâce au développement d'une véritable identité culturelle et artistique propre à la commune.
---------------------------	---

DESCRIPTIF DU PROJET	Etude : - Recrutement d'un cabinet conseil pour la réalisation d'une étude d'opportunité, visant à orienter les élus sur la pertinence d'aménager un espace culturel.
-----------------------------	---

LOCALISATION	 Source : Géoportail (2018)  Source : PLU de Plouhinec
---------------------	--

MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Plouhinec
---------------------------	----------------------

PARTENARIATS	Département
---------------------	-------------

COUTS PREVISIONNELS HT	Réalisation d'une étude d'opportunité par un cabinet conseil ----- 20 000 € TOTAL 20 000 € HT
-------------------------------	--

INDICATEURS DE RESULTATS	Rendu de l'étude d'opportunité par un cabinet.
---------------------------------	--

CALENDRIER PREVISIONNEL												
	2019				2020				2021			
Consultation pour le recrutement d'un cabinet												
Réalisation de l'étude												

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	Taux (%)
Réalisation d'une étude d'opportunité pour l'aménagement d'un espace culturel	20 000 €	- Département - Autofinancement Plouhinec	6 000 € 14 000 €	30% 70%
TOTAL HT TTC	20 000 € 24 000 €	TOTAL	20 000 €	100%

2019-07-3.2 - Plan communal de sauvegarde - Approbation

Le plan communal de sauvegarde a pour but de constituer un outil opérationnel propre à gérer tout événement qui peut mettre en cause la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la Commune ou perturber le fonctionnement de la vie communale.

Si, contrairement à d'autres secteurs, il n'a pas de caractère obligatoire pour la Commune de Plouhinec, il peut être un moyen de réponse efficace pour faire face à une situation de crise.

En effet, parmi les documents constituant le plan, se trouvent un annuaire de crise et des fiches réflexes qui doivent permettre de mobiliser rapidement des moyens humains en capacité de prendre leur place dans le dispositif de règlement de crise.

Autre pièce essentielle du plan, le DICRIM, acronyme de Document d'information communal sur les risques majeurs. Comme son nom l'indique, c'est un outil d'information destiné à l'ensemble des citoyens qui, pour être efficace, doit être distribué à chaque foyer mais également, doit être disponible dans les bâtiments publics, les établissements d'hébergement et sur le site Internet de la Commune.

Le projet proposé a été soumis pour avis aux services compétents de la Préfecture qui l'ont validé.

Pour des questions de confidentialité, tous les coordonnées téléphoniques ont été supprimées du document proposé mais, dans l'absolu, le plan communal de sauvegarde doit permettre de joindre un certain nombre de personnes directement à leur domicile pour pouvoir les mobiliser à tout moment. Pour cette raison, les documents complets doivent être conservés dans des lieux dont l'accès se limite à un nombre restreint de personnes.

Enfin, pour que le PCS soit totalement opérationnel, il faudra assurer la diffusion du DICRIM, procéder à l'acquisition de petits équipements et finaliser la mise en œuvre d'un moyen d'alerte personnalisé.

Dans un second temps, il sera proposé au Conseil municipal la mise en place d'une réserve communale. Il s'agit de désigner des référents qui, par leur lieu de résidence, permettent d'assurer un maillage le plus complet possible de la Commune et des relais sur tout le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de plan communal de sauvegarde qui vous a été remis en pièce jointe.

PERSONNEL MUNICIPAL

2019-07-4.1 - Revalorisation de certaines heures travaillées

Certains agents municipaux peuvent intervenir au regard de leurs plannings habituels le dimanche, les jours fériés ou la nuit, soit entre 22 h 00 et 6 h 00.

Un agent qui travaille un dimanche, un jour férié ou de nuit alors que ce temps de travail fait partie de son planning, peut-être indemnisé sous forme de

majorations de dimanche, jour férié ou de nuit. Ce dispositif n'est pas à confondre avec le cas d'un agent qui a réalisé sa durée hebdomadaire de service dans la semaine, à qui il est demandé de travailler un dimanche, un jour férié ou une nuit, et qui pourra alors récupérer ce temps de travail selon les modalités en vigueur ou bien être rémunéré en heures supplémentaires.

Exemple : un agent à 35 H 00 qui intervient un dimanche sur une festivité sera éligible à la récupération ou la rémunération en heures supplémentaires et non pas à l'indemnité horaire de dimanche.

Ces heures décalées représentent une contrainte particulière qu'il convient de prendre en considération, étant précisé que la proposition ne concerne pas les agents qui font l'objet d'une astreinte technique et les saisonniers qui accompagnent les camps de l'ALSH. Sont concernés actuellement les ASVP.

L'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés peut bénéficier à tous les cadres d'emplois, à l'exception des cadres d'emplois de la filière médico-sociale. Le taux horaire de cette indemnité (instituée par un arrêté ministériel du 19 août 1975) est actuellement de 0,74 € par heure.

En ce qui concerne le travail de nuit, l'indemnité est fixée à 0,17 € par heure en cas de travail normal, et 0,80 € par heure en cas de travail intensif (la notion de travail intensif correspond à une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance). Sont considérées comme ouvrant droit à cette indemnité les heures effectuées entre 21 h 00 et 6 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, institue une indemnité horaire pour les heures habituellement travaillées les dimanches et jours fériés de 0.74 € et une indemnité horaire pour les heures habituellement travaillées de nuit de 0.17 € ou 0.80 € selon l'activité réalisée. Ces deux indemnités seront versées aux agents avec la rémunération du le mois de juillet.

CULTURE - PATRIMOINE

2019-07-6.1 - Exposition organisée par la Fondation Hélène et Edouard Leclerc à Landerneau - Tarif

Pour la troisième année, la Commune propose une visite guidée de l'exposition organisée à la fondation Hélène et Edouard Leclerc à Landerneau, le jeudi 24 octobre 2019. Cette année, l'exposition s'intitule « Cabinets de curiosités ».

Deux visites ont été réservées pour deux groupes de 20 et 25 personnes maximum.

Comme en 2018, il est proposé de percevoir un montant global arrondi à 20 euros, soit un euro de moins que l'an dernier, correspondant au coût du transport (13 euros) et à celui de l'entrée (6 euros).

Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès des services municipaux et régler le montant de leur participation. La Commune confirmera la réservation du bus et pourra ainsi encaisser les réservations et rémunérer le transporteur.

Pour pouvoir procéder à cet encaissement, le Conseil municipal doit préalablement créer le tarif correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte la création d'un tarif correspondant au transport et à l'entrée des personnes désirant visiter l'exposition « Cabinets de curiosités » organisée à la fondation Hélène et Edouard Leclerc à Landerneau le jeudi 24 octobre 2019 ;**
- **fixe ce tarif à 20,00 € TTC par personne.**

INTERCOMMUNALITE

2019-07-9.1 - Modification des statuts de Eau du Morbihan

La loi dite NOTRe du 7 août 2015 prévoit, notamment, le transfert de la compétence en matière d'eau potable aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, la loi du 3 août 2018 permettant de repousser cette échéance jusqu'en 2026.

De manière à intégrer cette nouvelle réalité à compter du 1^{er} janvier prochain, le Comité syndical propose une adaptation de ses statuts, telle qu'il l'a adoptée le 29 mars 2019.

Les évolutions intégrées dans cette adaptation portent sur les points suivants :

- extension des compétences à la carte, en sus de la distribution d'eau potable, à l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;
- redécoupage des collèges électoraux à l'échelle des EPCI à fiscalité propre ;
- définition d'une clef de représentation statutaire des sièges des collèges au Comité syndical s'appuyant sur un critère relatif à la population.

Etant rappelé qu'en ce qui concerne Plouhinec, la CCBBO a fait valoir son droit au report de l'application des dispositions de la loi NOTRe à 2026, les modifications envisagées sont rendues nécessaires du fait de dispositions législatives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donner un avis favorable au projet de modification statutaire d'Eau du Morbihan, à l'unanimité

2019-07-9.2 - CCBBO - Ventilation du FCPI pour l'année 2019

Le FCPI, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été créé en 2012. Il se traduit par le reversement d'un montant fixé cette année à 265 863 euros, en nette baisse par rapport aux années précédentes, à la CCBBO, à charge pour elle d'en déterminer le mode de répartition.

De manière à consolider les finances de la CCBBO et à limiter le montant de l'emprunt nécessaire aux investissements de 2019, la commission finances a proposé d'affecter la totalité du FPIC à la CCBBO pour cette année. Néanmoins, le Conseil communautaire n'ayant pas adopté cette proposition

à l'unanimité, les conseils municipaux doivent donc se prononcer individuellement étant précisé que, si l'un d'eux vote contre, c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera.

Pour information, les répartitions de droit commun proposées par la Direction des finances publiques sont les suivantes :

Collectivité	Population DGF 2019	Montant droit commun 2019	Pour rappel ventilation 2018	Pour rappel ventilation 2017
CCBBO	19 597	58 770 €	86 223 €	108 700 €
Kervignac	6 847	62 280 €	58 716 €	67 626 €
Merlevenez	3 323	44 497 €	58 716 €	67 626 €
Nostang	1 628	18 222 €	58 716 €	67 626 €
Plouhinec	6 387	62 691 €	58 716 €	67 626 €
Sainte-Hélène	1 412	19 403 €	58 717 €	67 626 €
Total		265 863 €	379 804 €	446 828 €

Aussi, conformément à la position adoptée par les représentant de la Commune au sein du Conseil communautaire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité en faveur de l'attribution de la totalité du FPIC à la CCBBO pour l'année 2019,